

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

15481



STATISTIQUE

DES

PRISONS

ET

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

ET

COMPTE RENDU PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'ANNÉE 1869,

Par M. J. JAILLANT,

directeur de l'administration pénitentiaire.

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

(SOCIÉTÉ ANONYME, — PAUL DUPONT, DIRECTEUR).

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41.

—
1872

STATISTIQUE
DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

POUR L'ANNÉE 1869.

(18^e année.)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous soumettre la Statistique des prisons et établissements pénitentiaires pour l'année 1869. Ce travail était en voie de préparation lorsque sont survenus les événements de 1870. Repris au mois de février 1871, il a dû être encore interrompu au moment de l'insurrection de Paris, et les éléments en ont été dispersés pendant l'occupation des bureaux du Ministère de l'Intérieur par les rebelles. On s'est trouvé, dès lors, dans la nécessité de recueillir de nouveaux documents et de refaire la plupart des opérations de contrôle et de dépouillement, en même temps que la création d'établissements affectés aux insurgés prévenus ou condamnés rendait exceptionnellement difficile et laborieuse la tâche de l'Administration.

Telles sont les circonstances qui justifient la publication tardive de ce volume, où figurent, pour la dernière fois, des établissements aujourd'hui passés sous la domination étrangère : les maisons d'arrêt, de justice et de correction du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle, les maisons centrales de Haguenau et d'Ensisheim, les colonies ou maisons pénitentiaires d'Ostwald, de Strasbourg, de Metz, de Ribeauvillé.

Au 31 décembre 1868, dans les 89 départements que possédait (1) alors la France, le nombre total des détenus était de.....	50,251
Celui des entrées a été, pendant l'année, de.....	306,160
Ensemble.....	356,411
Le nombre des sorties s'est élevé à.....	308,624
La population, au 31 décembre 1869, était de.....	47,787
Soit 2,464 de moins qu'à pareille époque de l'année précédente.	

Les journées de présence forment un total de 17,662,562, correspondant à un effectif moyen de 48,390, tandis qu'on comptait en 1868, année bissextile, 18,109,769 journées, et en moyenne 49,480 individus. L'année 1869 offre donc une diminution dans le nombre des détenus.

Les tableaux partiels n'accusant que des différences peu sensibles, par rapport aux chiffres des dernières années, je me bornerai, dans le présent rapport, à analyser sommairement les résultats qui ressortent des documents de la Statistique.

(1) Par suite d'une faute d'impression, commise en 1868, la population avait été portée à 50,907.



PREMIÈRE PARTIE.

TRANSFÈREMENTS.

TABLEAUX I et I bis. — Répartition, par catégories, des individus transférés.

Le nombre des individus transportés par les voitures cellulaires en 1869 a été de 19,901 individus, savoir :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Repris de justice soumis à la transportation, transférés au port d'embarquement	34	25	59
Condannés aux travaux forcés transférés au bagne	945	»	945
Transférés dans les maisons centrales. { Condannés aux travaux forcés pour crimes commis dans les établissements.....	2	»	2
{ Sexagénaires extraits du bagne	14	»	14
{ Condannés aux travaux forcés, à la détention, à la reclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.....	6,255	1,159	7,414
<i>A reporter</i>	7,250	1,184	8,434

Il offre surtout l'avantage, à raison de la fréquence du passage des wagons cellulaires, d'abrégéer le séjour des enfants dans les prisons départementales, où, par suite de l'insuffisance ou de la disposition défectueuse des locaux, ils ne sont pas toujours complètement séparés des adultes. L'ancien procédé continue, d'ailleurs, d'être employé pour les jeunes filles, qui ne sont jamais confiées qu'à des personnes de leur sexe.

Le nombre des étrangers expulsés a aussi augmenté. Il était de 1,517 en 1866, de 1,882 en 1867, de 2,067 en 1868; il s'est élevé à 2,136 en 1869. Après une période de trois années, l'augmentation est de 619.

TABLEAU II. — Répartition des étrangers expulsés du territoire français, transférés aux frontières, suivant la nationalité à laquelle ils appartiennent.

Il ressort du tableau précédent que le nombre des étrangers expulsés transférés aux frontières par les wagons cellulaires, avait été de 1,870 hommes et 266 femmes.

Les pays qui entrent dans ces totaux pour les chiffres les plus élevés sont :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
La Belgique.....	648	135	783
L'Italie.....	439	13	452
La Prusse.....	165	17	182
La Suisse.....	144	19	163
La Bavière.....	112	38	150
Le duché de Bade.....	78	10	88

TABLEAU III. — Répartition des condamnés transférés dans les pénitenciers agricoles de la Corse.

Quatorze établissements figurent dans ce tableau; la répartition donne les proportions suivantes :

	Population au 31 décembre 1869.	Nombre d'individus trans- férés en Corse.	TOTAL.	Rapport p. % du nombre des transférés à la population totale.
Albertville.....	307	13	310	4.19
Aniane.....	681	29	710	4.08
Beaulieu.....	700	42	742	5.66
Clairvaux.....	1,223	78	1,301	5.99
Ensisheim.....	966	55	1,011	4.45
Eysses.....	449	18	467	3.86
Fontevrault.....	1,174	45	1,219	3.83
Gaillon.....	1,020	35	1,055	3.31
Limoges.....	568	26	594	4.38
Loos.....	1,137	87	1,224	7.11
Melun.....	1,003	39	1,042	3.74
Nîmes.....	1,251	56	1,307	4.37
Poissy.....	949	42	991	4.24
Riom.....	601	34	635	5.35
	12,029	599	12,618	4.70

Ces chiffres sont à peu près les mêmes qu'en 1868.

Le nombre des voyages nécessités par le transfèrement des 19,901 détenus de toute catégorie qui figurent aux tableaux I et I bis a été de 227, ayant employé 4,255 journées de 24 heures.

La distance parcourue a été de 1,107,481 kilomètres, dont 1,020,372 sur chemins de fer et 87,109 sur les routes de terre.

Les moyennes par voyage ont été de 88 pour le nombre d'individus transportés ;

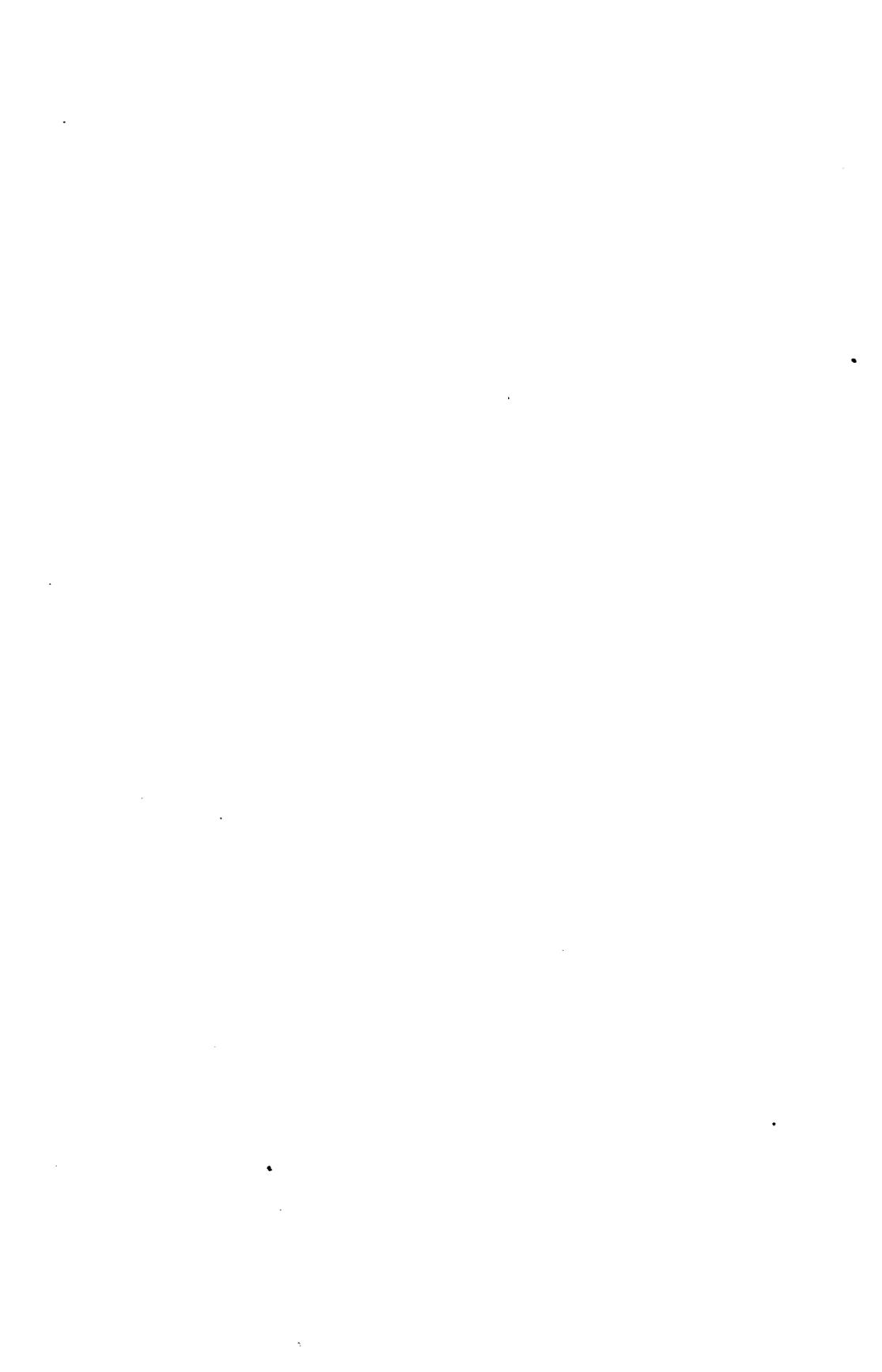
18 jours 74 pour la durée ;

4,878 kilomètres 414 mètres pour la distance.

Si l'on se reporte aux années 1867 et 1868, on constate les différences ci-après :

	En 1867.	En 1868.
Nombre des voyages : en moins	39	18
Nombre de détenus par voyage : en plus.....	16	9
Durée moyenne : en plus.....	5126	1150
Parcours moyen : en plus.....	545*740	28*601

L'augmentation, en 1869, du nombre des voyages, la diminution du nombre des détenus transportés et de la distance parcourue, sont la conséquence de la diminution de la durée des voyages, résultant des mesures prescrites en 1868 dans le but de rendre moins pénible le service des agents.



DEUXIÈME PARTIE.

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

Il m'a paru utile, Monsieur le Ministre, de continuer l'étude analytique de la population des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, à laquelle une place importante avait été réservée, dans les notes préliminaires des Statistiques des années 1866, 1867 et 1868. Cette étude, en effet, est indispensable à la solution théorique et pratique des questions que soulève la réforme pénitentiaire. Mais les variations annuelles que présentent les éléments de ce travail étant peu considérables, je me bornerai à constater les indications ressortant des tableaux, sans entrer dans des développements qui seraient, en quelque sorte, la reproduction de ceux publiés les trois années précédentes.

Les chiffres afférents à la population des quartiers de préservation et d'amendement sont compris, sans distinction, dans les états auxquels se rapportent les explications qui vont suivre. Le mouvement et la situation de ces quartiers feront l'objet d'un paragraphe spécial.

TABEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie des condamnés pendant l'année. — Population au 31 décembre.

La population des établissements affectés aux hommes, qui suivait depuis 1866 un mouvement ascendant, a, au contraire, diminué en 1869.

Au 31 décembre 1868, l'effectif était de..... 15,467

Le nombre des individus entrés en 1869 a été de 7,230, savoir :

Venant du lieu de leur condamnation	6,440	}	7,230
— d'autres maisons centrales ou pénitenciers agricoles	629		
— du bagne ou des colonies pénales	21		
Réintégrés après extraction de l'établissement	104		
— après évasion	36		
Ensemble			22,697

Celui des détenus sortis s'est élevé à 7,700, savoir :

Mis en liberté après l'expiration de la peine	5,764	}	7,700
— par grâce	455		
Transférés au bagne à destination des colonies pénales	41		
Transférés dans d'autres maisons centrales ou dans les pénitenciers agricoles de la Corse	632		
Transférés dans les prisons de département	156		
— dans les établissements hospitaliers	29		
Évadés	45		
Décédés	578		
Reste au 31 décembre 1869			14,997

Les journées de détention forment au total un chiffre de 5,587,797. La population moyenne est de 15,309.

Ces chiffres offrent les différences suivantes avec ceux de 1868 (année bissextile) :

Population au 31 décembre.	470 en moins.
Population moyenne.....	37 en moins.
Journées de détention.....	28,958 en moins.

La population moyenne des maisons centrales (hommes) est répartie de la manière suivante suivant la population moyenne :

Maisons centrales du continent.....		12,966
Belle-Ile.....		314
Pénitencier agricole de Casabianda.....	882	} align="right">2,029
— de Castelluccio.....	381	
— de Chiavari.....	766	

En 1868, les moyennes étaient :

Maisons centrales du continent.....		12,994
Belle-Ile.....		411
Pénitencier agricole de Casabianda.....	871	} align="right">1,941
— de Castelluccio.....	324	
— de Chiavari.....	746	

Dans les maisons centrales affectées aux femmes, et dont l'effectif était, au 31 décembre 1868, de..... 3,506
il est entré, en 1869, 1,238 détenues, savoir :

Venant du lieu de leur condamnation.....	1,231	} align="right">1,238
Venant d'autres maisons centrales.....	1	
Réintégrées après extraction de l'établissement.....	6	
Ensemble.....		<u>4,744</u>

Le nombre des sorties a été de 1,338, savoir :

Mises en liberté après l'expiration de la peine.....	1,087	} align="right">1,338
— par grâce.....	61	
Transférées au port d'embarquement, à destination des colonies pénales.....	26	
Transférées d'une maison centrale dans une autre.....	2	
— dans les prisons départementales.....	14	
— dans les établissements hospitaliers.....	17	} align="right">131
Décédées.....	131	
Reste au 31 décembre 1869.....		<u><u>3,406</u></u>

Le total des journées de présence s'élève à 1,270,836, et correspond ainsi à une population moyenne de 3,482.

En 1868, la population, au 31 décembre, était de 3,506, le nombre des journées de 1,251,589, et la population moyenne de 3,420.

Il y a donc eu une augmentation dans le nombre des journées de détention, qui est de 19,256 ou 53 détenues en moyenne; mais l'effectif au 31 décembre présente, par contre, une diminution de 100.

En résumé, le mouvement de la population donne les chiffres ci-après :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Effectif au 31 décembre 1868.....	15,467	3,506	18,973
Entrées pendant l'année 1869.....	7,230	1,238	8,468
Ensemble.....	22,697	4,744	27,441
Sorties.....	7,700	1,338	9,038
Effectif au 31 décembre 1869.....	14,997	3,406	18,403
Nombre des journées de détention.....	5,587,797	1,270,836	6,858,633
Population moyenne.....	15,309	3,482	18,791

TABLEAU II. — Répartition de la population, suivant les juridictions et la pénalité.

Sur une population de 18,403 individus (14,997 hommes, 3,406 femmes), détenus au 31 décembre 1869 dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles de la Corse,

6,873 hommes, 2,030 femmes avaient été condamnés par les cours d'assises,
 7,638 — 1,374 — par les tribunaux correctionnels.
 486 — 2 — par les tribunaux militaires.

Sous le rapport de la nature de la peine, la population des hommes se décomposait en :

Travaux forcés.....	133	soit	0.887 p. 0/0
Détention.....	84	—	0.560
Reclusion.....	3,817	—	25.452
Emprisonnement.....	10,962	—	73.095
Fers.....	1	—	0.006

A l'exception de quelques individus subissant des peines prononcées à raison de crimes commis dans les établissements mêmes, les condamnés aux travaux forcés étaient des sexagénaires extraits du bagne. Ceux-ci étaient répartis entre Aniane, Belle-Ile et Nîmes.

Les femmes étaient classées de la manière suivante :

Travaux forcés.....	1,296	soit	38.050 p. 0/0
Reclusion....	300	—	8.808
Emprisonnement.....	1,810	—	53.142

Ces proportions ne diffèrent pas sensiblement de celles qui avaient été constatées précédemment.

Au point de vue de la durée des peines, l'effectif se divisait ainsi :

		NOMBRE.		RAPPORT pour 100 détenus du même sexe.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés...	de 5 à 10 ans.....	40	571	0.267	16.764
	de 10 à 20 ans.....	59	542	0.393	15.913
	A perpétuité.....	34	183	0.293	5.373
Détention.....	de 5 à 20 ans (art. 20 du Code pénal).....	84	»	0.560	»
	de 5 à 7 ans.....	2,284	167	15.230	4.903
Reclusion.....	de plus de 7 ans.....	1,533	133	10.222	3.905
	de plus de 1 à 2 ans.....	4,088	771	27.225	22.638
Emprisonnement.	— 2 à 3 —.....	2,152	345	14.316	10.120
	— 3 à 4 —.....	1,386	208	9.242	6.167
	— 4 à 5 —.....	2,146	280	14.310	8.229
Fers.....	— 5 ans.....	1,190	206	7.935	6.048
		1	»	0.007	»
		14,997	3,406	100	100

La catégorie la plus nombreuse est toujours celle des condamnés de 1 à 2 ans et 2 à 3 ans.

Elle comprend, sur 100 individus, 41.541 pour les hommes, et 32.758 pour les femmes.

TABLEAU III. — Répartition de la population suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation.

Les explications qui accompagnent les statistiques de 1866, 1867 et 1868, font connaître les bases d'après lesquelles on peut classer les crimes et les délits, en se plaçant au point de vue de la gravité du péril dont les agents de ces infractions pouvaient être la cause pour la société.

Les cinq catégories auxquelles ont été rapportés les crimes et délits peuvent être ainsi caractérisées :

1° Perversité extrême ; — 2° Cupidité, habitudes vicieuses, faiblesse dangereuse ; — 3° Inertie coupable, influence des mauvais antécédents ; — 4° Passions ; — 5° Causes diverses.

Dans cet ordre d'idées, la population, au 31 décembre 1869, se répartissait de la manière suivante :

1^{re} catégorie.

HOMMES.					FEMMES.					
CRIMES OU DÉLITS.	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.	CRIMES OU DÉLITS.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
Vol qualifié.....	32	»	1,540	956	2,528	Vol qualifié.....	97	115	152	364
Incendie.....	14	»	167	29	210	Incendie.....	79	40	5	124
Recel.....	»	»	16	103	119	Empoisonnement....	103	4	3	110
Fausse monnaie....	3	»	81	32	116	Excitation à la dé- bauche.....	»	»	79	79
Parricide, coups aux ascendants.....	1	»	33	45	79	Assassinat.....	51	2	»	53
Assassinat.....	9	4	36	3	52	Recel.....	6	2	30	38
Excitation à la dé- bauche.....	»	»	»	28	28	Parricide, coups aux ascendants.....	6	5	3	14
Association de mal- faiteurs.....	1	»	21	3	25	Fausse monnaie....	1	7	»	8
Empoisonnement....	5	»	5	1	11	Association de mal- faiteurs.....	4	»	3	7
Faux témoignage....	»	»	»	7	7	Séquestration de per- sonnes.....	»	4	1	5
Séquestration de per- sonnes.....	»	»	2	3	5	Faux témoignage....	1	1	1	3
Contrefaçon de bil- lets de banque....	»	»	»	3	3					
TOTAUX.....	65	4	1,901	1,213	3,183	TOTAUX.....	348	180	277	805

2^e catégorie.

HOMMES.					FEMMES.					
CRIMES OU DÉLITS.	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.	CRIMES OU DÉLITS.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
Vol simple.....	»	»	»	4,538	4,538	Vol simple.....	»	»	803	803
Escroquerie.....	»	»	»	665	665	Escroquerie.....	»	»	111	111
Abus de confiance...	»	»	81	434	315	Attentat aux mœurs (complicité).....	1	4	105	110
Faux en écriture pu- blique.....	1	»	132	129	262	Abus de confiance...	»	1	59	60
Faux en écriture pri- vée.....	1	»	74	166	241	Faux en écriture pri- vée.....	3	6	20	29
Banqueroute fraudu- leuse.....	»	»	36	45	81	Viol (complicité)....	13	6	5	24
Vente et achat d'effets militaires.....	»	»	30	»	30	Enlèvement de mi- neurs (complicité).	»	»	11	11
Banqueroute simple.	»	»	»	27	27	Extorsion de signa- ture.....	3	1	6	10
Menaces de mort....	»	»	»	26	26	Faux en écriture pu- blique.....	2	2	5	9
Extorsion de signa- ture.....	»	»	8	16	24	Banqueroute fraudu- leuse.....	1	2	5	8
Avortement (complu- cité).....	1	»	12	9	22	Banqueroute simple.	»	»	5	5
Détournement de de- niers publics.....	1	»	4	9	14	Vente et achat d'effets militaires.....	»	»	3	3
Infanticide (complu- cité).....	6	»	6	»	12	Détournement de de- niers publics.....	»	»	1	1
Port illégal de la Lé- gion d'honneur....	»	»	»	11	11					
Suppression d'enfant.	»	»	1	9	10					
Destruction de voies ferrées ou de lignes télégraphiques....	»	»	»	7	7					
Destruction de titres.	»	»	»	5	5					
Usurpation de fonc- tions.....	»	»	»	2	2					
TOTAUX.....	10	»	384	6,098	6,492	TOTAUX.....	23	22	1,139	1,184

3^e catégorie.

HOMMES.				FEMMES.	
CRIMES OU DÉLITS.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.	CRIMES OU DÉLITS.	Emprisonnement.
Rupture de ban.....	»	966	966	Rupture de ban.....	81
Vagabondage.....	»	397	397	Vagabondage.....	64
Mendicité.....	»	221	221	Mendicité.....	20
Faux dans les passe-ports, certificats, etc.....	1	23	24		
TOTAUX.....	1	1,607	1,608	TOTAL.....	165

4^e Catégorie.

HOMMES.						FEMMES.					
CRIMES OU DÉLITS.	Travaux forcés.	Rétention.	Reclusion.	Emprisonnement.	Fers.	TOTAL.	CRIMES OU DÉLITS.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
Attentats aux cœurs, etc.	11	»	695	978	»	1,684	Infanticide (1).....	720	12	14	746
Coups et blessures....	»	»	72	615	»	687	Homicide, meurtre, etc.	169	28	41	238
Viol.....	23	»	457	132	»	612	Avortement (1).....	19	43	28	90
Homicide, meurtre, etc.	24	»	268	128	1	421	Coups et blessures....	8	7	33	68
Outrages à des fonctionnaires, rébellion, refus d'obéissance militaire.....	»	5	40	121	»	136	Suppression d'enfants.	4	4	56	64
Bigamie.....	»	»	10	8	»	18	Adultère.....	»	»	17	17
Enlèvement de mineurs	»	»	3	10	»	13	Abandon, exposition d'enfants.....	2	2	11	15
Adultère.....	»	»	»	3	»	3	Castration.....	3	2	»	5
Castration.....	»	»	1	»	»	1	Outrages à des fonctionnaires.....	»	»	4	4
TOTAUX.....	58	5	1,516	1,995	1	3,575	Bigamie.....	»	»	1	1
							TOTAUX.....	925	98	225	1,248

1) A partir de 1870 les complices seront distingués des auteurs principaux, en ce qui concerne l'infanticide et l'avortement.

5^e catégorie.

HOMMES.					FEMMES.	
CRIMES OU DÉLITS.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.	CRIMES OU DÉLITS.	Emprisonnement.
Désertion.....	75	14	10	99	Dévastation de plants, etc.	2
Dévastation de plants, etc.	»	»	13	13	Exercice illégal de la médecine.....	2
Excitation à la haine et au mépris du gouvernement	»	1	6	7		
Exercice illégal de la médecine.....	»	»	7	7		
Arrestation illégale.....	»	»	4	4		
Diffamation, injures... ..	»	»	3	3		
Fraude en matière de remplacement.....	»	»	2	2		
Délits de chasse.....	»	»	2	2		
Évasion de détenu.....	»	»	1	1		
Fabrication et vente clandestine de poudre.....	»	»	1	1		
TOTAUX.....	75	15	49	139	TOTAL.....	4

RÉCAPITULATION.

CATÉGORIES de crimes ou délits.	HOMMES.					FEMMES.				
	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	Fers.	TOTAL.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
1 ^{re} catégorie...	65	4	1,901	1,213	»	3,183	348	180	277	805
2 ^e — ...	10	»	384	6,098	»	6,492	23	22	1,139	1,184
3 ^e — ...	»	»	1	1,607	»	1,608	»	»	165	165
4 ^e — ...	58	5	1,516	1,995	1	3,575	925	98	225	1,248
5 ^e — ...	»	75	15	49	»	139	»	»	4	4
TOTAUX...	133	84	3,817	10,962	1	14,97	1,296	300	1,810	3,406

Ces nombres forment les proportions suivantes :

CATÉGORIES de crimes et délits.	HOMMES.					FEMMES.				
	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	Fers.	TOTAL.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
1 ^{re} catégorie...	0.433	0.027	12.676	8.088	»	21.224	10.217	5.285	8.132	23.634
2 ^e — ...	0.067	»	2.560	40.662	»	43.289	0.675	0.646	33.446	34.767
3 ^e — ...	»	»	0.007	10.71	»	10.722	»	»	4.844	4.844
4 ^e — ...	0.387	0.033	10.109	13.303	0.006	23.838	27.158	2.877	6.606	36.641
5 ^e — ...	»	0.500	0.110	0.327	»	0.927	»	»	0.114	0.114
TOTAUX...	0.887	0.560	25.452	73.095	0.006	100. »	38.050	8.808	53.142	100. »

Si l'on rapproche ces résultats de ceux qui ont été relevés depuis

l'époque où a été commencée l'étude de la population des maisons centrales sous le rapport des faits qui ont motivé les condamnations, on constate les moyennes ci-après :

CATÉGORIES de crimes et délits.	HOMMES.					FEMMES.				
	1866.	1867.	1868.	1869.	Moyenne des quatre années.	1866.	1867.	1868.	1869.	Moyenne des quatre années.
1 ^{re} catégorie..	20.656	21.080	20.957	21.224	20.987	22.529	22.262	23.174	23.334	22.973
2 ^e — ..	42.836	44.442	43.388	43.289	43.501	36.925	37.359	35.995	34.767	36.262
3 ^e — ..	10.381	9.242	10.345	10.722	10.222	4.788	4.470	4.935	4.844	4.759
4 ^e — ..	24.758	23.835	23.980	23.838	24.103	35.727	35.909	35.559	36.641	35.954
5 ^e — ..	1.315	1.401	1.100	0.927	1.187	0.034	»	0.057	0.114	0.050
TOTAUX...	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

On voit que les différences d'une année à l'autre ne sont pas considérables, et que les moyennes annuelles s'écartent peu de la moyenne générale.

Il ressort aussi des chiffres qui précèdent que les trois premières catégories forment une proportion de 74.710 p. 0/0 pour les hommes et de 63.996 p. 0/0 pour les femmes.

En comparant les nombres par catégorie de crimes ou délits, non plus à la population générale, mais séparément à l'effectif des condamnés à la reclusion et des condamnés à l'emprisonnement pour les hommes, des condamnés aux travaux forcés ou à la reclusion et des condamnés à l'emprisonnement pour les femmes, on trouve, sur l'ensemble des années 1866 à 1869, les moyennes générales suivantes :

CATÉGORIES de crimes et délits.	HOMMES.		FEMMES.	
	Reclusion	Emprisonnement	Travaux forcés et reclusion.	Emprisonnement
1 ^{re} catégorie.....	51.207	10.191	32.529	14.384
2 ^e — ..	9.972	56.157	3.799	65.493
3 ^e — ..	0.058	14.028		9.051
4 ^e — ..	38.210	19.061	63.656	10.988
5 ^e — ..	0.553	0.563	0.016	0.084
TOTAUX.....	100. »	100. »	100. »	100. »

Les trois premières catégories s'élèvent ensemble aux chiffres de :

	Hommes.
	—
Reclusion.....	61.237 p. 0/0.
Emprisonnement	80.376 —
	Femmes.
	—
Travaux forcés et reclusion.....	36.326 p. 0/0.
Emprisonnement	88.928 —

Or, ces trois catégories sont évidemment celles pour lesquelles la probabilité de la récidive est la plus grande.

On peut donc tirer des indications qui précèdent deux conséquences.

En premier lieu, la durée de la majorité des condamnations à l'emprisonnement n'excédant pas trois ans, il se trouve que les détenus les plus nombreux parmi ceux dont la rentrée dans la vie libre offre le plus de danger pour la société sont précisément ceux sur lesquels peut s'exercer le moins longtemps une action réformatrice.

En second lieu, les individus les moins dépravés étant plus nombreux parmi les hommes condamnés à la reclusion (38.763 p. 0/0), et les femmes condamnées aux travaux forcés ou à la reclusion (63.672 p. 0/0), que parmi les hommes ou les femmes condamnés à l'emprisonnement (19.624 p. 0/0 pour les uns, 11.072 p. 0/0 pour les autres), on est fondé à espérer des résultats satisfaisants, au point de vue de la diminution des récidives, des mesures qui ont été récemment prises, sur ma proposition, dans le but d'affecter, pour chaque sexe, des établissements distincts à chacune de ces deux classes de détenus.

TABLEAU IV. — Répartition des détenus suivant les départements où ils ont été condamnés.

Les départements qui comptent le plus de détenus dans les maisons centrales sont :

POUR LES HOMMES.

La Seine	2,078
La Seine-Inférieure	618
Les Bouches-du-Rhône	510
Le Nord	467
La Gironde	355
Le Rhône	344
Le Calvados	336
Ile-et-Vilaine	332
La Meurthe	316
La Somme	308

POUR LES FEMMES.

La Seine	332
Ile-et-Vilaine	128
Le Calvados	125
La Gironde	90
La Meurthe	88
L'Aisne	86
Le Nord	84
Les Côtes-du-Nord	79
Le Finistère	72
La Somme	70

Ceux qui en fournissent le moins :

POUR LES HOMMES.

Les Basses-Alpes	19
Les Hautes-Alpes	21
L'Ariège	21

La Creuse	24
L'Indre	29
La Corrèze	31
Les Hautes-Pyrénées	31
Les Deux-Sèvres	31
Le Lot	39
L'Ardèche	46

POUR LES FEMMES.

Les Basses-Alpes	5
Les Hautes-Alpes	5
La Haute-Savoie	5
L'Ariège	6
La Lozère	7
Vaucluse	7
Les Alpes-Maritimes	8
La Creuse	8
L'Aude	9
L'Ardèche	9

Les individus condamnés par les tribunaux français hors du territoire, renfermés dans les maisons centrales ou les pénitenciers agricoles, sont au nombre de **223** hommes et **8** femmes, savoir :

	Hommes.	Femmes.
Algérie	45	8
Egypte	1	»
Colonies	19	»
Armée du Mexique	113	»
Armée d'Orient	14	»
Armée d'Italie	27	»
Armée de Cochinchine	2	»
En mer	2	»

Enfin, **3** hommes, condamnés par les tribunaux de la principauté de Monaco subissaient leur peine à la maison centrale de Nîmes, en vertu de conventions diplomatiques.

TABLEAU V. — Étrangers détenus.

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles de la Corse renfermaient, au 31 décembre 1869, 980 détenus étrangers (882 hommes, 98 femmes).

Les pays qui figurent à ce tableau pour les nombres les plus élevés sont :

	Hommes.
L'Italie.....	—
La Belgique.....	239
La Suisse.....	181
La Prusse.....	73
La Bavière.....	72
	61
	Femmes.
	—
La Belgique.....	31
L'Angleterre.....	15
Les Etats d'Allemagne.....	13
La Bavière.....	12
La Prusse.....	7

TABLEAU VI. — Répartition de la population suivant l'âge et la durée de la peine.

La population détenue au 31 décembre 1869 se répartissait de la manière suivante, sous le rapport de l'âge :

AGES.	HOMMES.					FEMMES.				
	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	Fers.	TOTAL.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
De 16 à 20 ans.	1	»	445	844	»	990	140	12	174	326
21 à 30 —	2	36	1,455	4,156	»	5,669	495	76	545	1,116
31 à 40 —	2	27	963	2,633	»	3,645	357	82	483	922
41 à 50 —	2	1	557	1,765	»	2,326	195	69	369	633
51 à 60 —	14	»	320	1,007	»	1,341	86	32	173	291
61 ans et plus	112	»	377	537	»	1,026	23	29	66	118
TOTAUX...	133	84	3,817	10,962	1	14,997	1,296	300	1,810	3,406

Soit, pour 100 individus :

AGES.	HOMMES.					FEMMES.				
	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	Fers.	TOTAL.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
De 16 à 20	0.007	»	0.967	5.627	»	6.601	4.110	0.352	5.109	9.571
21 à 30	0.013	0.373	9.702	27.712	»	37.800	14.532	2.230	16.004	32.766
31 à 40	0.013	0.180	6.421	17.692	»	24.306	10.482	2.407	14.181	27.070
41 à 50	0.013	0.007	3.714	11.769	0.007	15.510	5.725	2.026	10.834	18.585
51 à 60	0.093	»	2.134	6.715	»	8.942	2.525	0.940	5.079	8.544
61 ans et plus	0.747	»	2.514	3.580	»	6.841	0.675	0.851	1.938	3.464
TOTAUX...	0.886	0.560	25.452	73.095	0.007	100.	38.049	8.806	53.145	100. »

La catégorie des détenus de 16 à 20 ans présente une augmentation de 0.465, celle de 21 à 30 ans de 1.860 p. 0/0; les quatre autres catégories offrent, au contraire, des diminutions, qui, d'ailleurs, sont sans importance.

Pour les femmes, les seules différences notables sont les suivantes :

16 à 20 ans augmentation de	2.897 p. 0/0.
21 à 30 — —	2.675 —
41 à 50 — diminution de	3.349 —

L'ordre dans lequel se classent les groupes d'âges reste toujours le

même, en ce qui concerne les hommes; quant aux femmes, la catégorie de 51 à 60, qui occupait le cinquième rang en 1868, était au quatrième en 1869. Pour les deux sexes, les chiffres les plus élevés dans les maisons centrales, comme dans la population générale de la France, continuent à être fournis par les groupes de 21 à 30 ans, de 31 à 40 et de 41 à 50.

Sous le rapport du temps écoulé depuis le commencement de la captivité, la population était ainsi divisée :

CATÉGORIES.	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.	5 ^e année.	Plus de 5 années.	TOTAUX.
Hommes.							
Travaux forcés.....	9	13	11	12	12	76	133
Détention.....	1	9	22	25	17	10	84
Reclusion.....	655	727	724	623	507	581	3,817
Emprisonnement....	5,538	2,621	1,284	830	468	212	10,962
Fers.....	»	»	»	»	»	1	1
TOTAUX.....	6,203	3,370	2,041	1,499	1,004	880	14,997
Femmes.							
Travaux forcés.....	202	206	152	124	187	425	1,296
Reclusion.....	66	68	54	46	25	41	300
Emprisonnement....	971	483	179	89	62	26	1,810
TOTAUX.....	1,239	757	385	259	274	492	3,406

De ces indications, réunies à celles que fournissait la statistique de 1868, on peut conclure, au moins approximativement, que la population moyenne de l'année 1869, soit 15,309 hommes et 3,482 femmes (voir tableau I), se décomposait comme il suit :

AGE.	Hommes.	Femmes.
16 à 20 ans.....	974	282
21 à 30 —.....	5,643	1,094
31 à 40 —.....	3,790	962
41 à 50 —.....	2,404	706
51 à 60 —.....	1,411	310
61 et plus.....	1,087	128
TOTAUX.....	15,309	3,482

DURÉE DE LA CAPTIVITÉ.

	Hommes.	Femmes.
1 ^{re} année.....	6,523	1,274
2 ^e —	3,432	744
3 ^e —	2,058	385
4 ^e —	1,409	267
5 ^e —	961	279
Plus de 5 années.....	926	533
TOTAUX.....	15,309	3,482

Les calculs que comportent les tableaux relatifs à l'état sanitaire feront ressortir l'utilité de ces évaluations.

TABLEAU VII. — Répartition de la population suivant l'état civil des condamnés.

Sous le rapport de l'état civil des condamnés, la population se répartissait comme il suit :

ÉTAT CIVIL.	HOMMES.					FEMMES.				
	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	Fers.	TOTAL.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
Célibataires ou veufs sans enfants.....	41	83	2,238	7,620	1	9,983	374	92	700	1,366
Mariés avec enfants.....	53	»	987	2,078	»	3,118	266	92	523	883
Mariés sans enfants.....	20	1	385	922	»	1,328	97	34	169	300
Célibataires ou veufs ayant des enfants..	19	»	07	342	»	568	359	82	416	857
TOTAUX...	133	84	3,817	10,962	1	14,997	1,296	300	1,810	3,406

Ces chiffres représentent, pour 100 détenus, les proportions ci-après :

ÉTAT CIVIL.	HOMMES.						FEMMES.			
	Travaux forcés.	Détention.	Reclusion.	Emprisonnement.	Fers.	TOTAL.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	TOTAL.
Célibataires ou veufs sans enfants.....	0.273	0.553	14.923	50.812	0.007	66.568	16.853	2.701	20.552	40.106
Mariés avec enfants.....	0.353	»	6.381	13.856	»	20.790	7.810	2.701	13.414	23.925
Mariés sans enfants.....	0.133	0.007	2.567	6.148	»	8.855	2.848	0.998	4.962	8.808
Célibataires ou veufs ayant des enfants..	0.127	»	1.380	2.280	»	3.787	10.540	2.407	12.214	25.161
TOTAUX...	0.886	0.560	25.451	73.096	0.007	100. »	38.051	8.807	53.142	100. »

Les différences entre ces proportions et celles qui avaient été constatées les années précédentes sont peu importantes. Ce sont toujours les individus placés hors des liens de la famille, c'est-à-dire les célibataires ou veufs avec ou sans enfants, qui fournissent le plus grand nombre de condamnés : 70.355 p. 0/0 pour les hommes, 65.267 p. 0/0 pour les femmes.

TABLEAU VIII. — Répartition de la population suivant la religion.

L'effectif de 18,403 détenus (14,997 hommes, 3,406 femmes) comprenait, au 31 décembre 1869 :

	Hommes.	Femmes.
17,795 catholiques.....	14,455	3,340
521 protestants.....	467	54
66 israélites.....	60	6
21 mahométans.....	15	6

Les individus appartenant à d'autres cultes que le catholicisme étaient ainsi répartis :

POUR LES HOMMES.

	Protestants.	Israélites.	Mahométans.
Casabianda.....	2	»	»
Castelluccio.....	2	»	»
Chiavari.....	1	»	»
Clairvaux.....	7	»	»
Ensisheim.....	159	42	»
Eysses.....	24	2	»
Gaillon.....	9	»	»
Limoges.....	19	4	»
Loos.....	49	1	»
Melun.....	2	»	»
Nîmes.....	179	9	15
Poissy.....	14	2	»
TOTAUX.....	<u>467</u>	<u>60</u>	<u>15</u>

POUR LES FEMMES.

Cadillac.....	4	»	»
Haguenau.....	32	5	»
Montpellier.....	16	1	6
Rennes.....	1	»	»
Vannes.....	1	»	»
TOTAUX.....	<u>54</u>	<u>6</u>	<u>6</u>

Tous les détenus peuvent suivre les exercices de leur culte. Des pasteurs et des rabbins sont attachés aux établissements qui, par leur situation, sont appelés à recevoir les protestants et les israélites.

TABEAU IX. — Répartition de la population suivant les métiers et professions exercés avant la condamnation.

Sous le rapport professionnel, la population présentait la situation suivante :

CATÉGORIES.	HOMMES.		FEMMES.	
	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.
Propriétaires, rentiers	147	0.980	26	0.763
Professions libérales	386	2.574	55	1.615
Employés des services publics ou des particuliers	498	3.321	4	0.117
Commerçants, fabricants	287	1.914	33	0.969
Professions alimentaires	606	4.041	105	3.083
Ouvriers dont l'industrie s'exerce principalement dans des ateliers ou fabriques	2,855	19.037	739	21.697
Industries du bâtiment et du mobilier	1,641	10.942	3	0.087
Professions agricoles, journaliers, domestiques des campagnes et des villes	6,638	44.262	2,051	60.220
Professions nomades	880	5.868	110	3.229
Militaires ou marins	484	3.227	»	»
Vagabonds, mendiants, filles publiques	575	3.834	280	8.220
TOTAUX	14,997	100. »	3,406	100. »

L'effectif des ouvriers de fabriques a augmenté de 5.259 p. 0/0 pour les hommes et diminué de 2.690 p. 0/0 pour les femmes. L'industrie du bâtiment a fourni un contingent plus faible de 7.051 p. 0/0. Le groupe des professions agricoles est, comme toujours, très-élevé, et donne, pour les hommes, 44.262 p. 0/0 de l'effectif général, et pour les femmes presque les deux tiers, 60.220 p. 0/0.

TABLEAU X. — Antécédents judiciaires, surveillance légale.

L'examen de ce tableau fait ressortir, sur la situation générale de la population pénitentiaire, les renseignements suivants :

Sur 100 hommes de toutes catégories pénales :

Avaient antérieurement subi des condamnations entraînant les peines de la récidive.....	37.13
Avaient été condamnés à 1 an et au-dessous.....	43.71
Avaient été renfermés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle.....	4.46
TOTAL.....	<u>85.30</u>

Sur 100 femmes :

Avaient subi des condamnations entraînant les peines de la récidive.....	22.49
Avaient été condamnées à 1 an et au-dessous.....	23.61
Avaient été renfermées dans des établissements d'éducation correctionnelle.....	1.29
TOTAL.....	<u>47.39</u>

En opérant sur chaque catégorie séparément, on constate les résultats ci-après :

	Hommes.	Femmes.	
Travaux forcés... {	Condamnés à plus de 1 an	30.83	5.96
	— à 1 an et moins.....	22.55	8.26
	Renfermés dans des établissements de jeunes détenus	»	0.54
	TOTAUX.....	<u>53.38</u>	<u>14.76</u>
Détenues..... {	Condamnés à plus de 1 an	3.57	»
	— à 1 an et moins.....	7.14	»
	TOTAUX.....	<u>10.71</u>	<u>»</u>

	Hommes.	Femmes.
Reclusion.....	25.75	12.00
	36.70	23.00
	3.93	2.67
	<u>66.38</u>	<u>37.67</u>
TOTAUX.....		
Emprisonnement.....	41.43	36.60
	46.68	34.70
	2.91	1.60
	<u>91.02</u>	<u>72.90</u>
TOTAUX.....		

La proportion des individus subissant une première condamnation était ainsi, au 31 décembre 1869, de :

	Hommes.		Femmes.
Travaux forcés.....	46.62	p. 0/0	85.24
Détention.....	89.29	—	—
Reclusion.....	33.62	—	63.33
Emprisonnement.....	8.98	—	27.10
Population générale.....	14.70	—	52.61

C'est à partir de l'année 1867 seulement que la Statistique pénitentiaire mentionne le nombre des individus ayant subi antérieurement des peines d'un an et au-dessous d'emprisonnement, et permet ainsi de constater intégralement les antécédents judiciaires de la population des maisons centrales. Les trois années 1867, 1868 et 1869 offrent la situation suivante :

HOMMES.

ANNÉES.	Condamnés aux travaux forcés ayant été antérieurement			Condamnés à la détention ou aux fers ayant été antérieurement			Condamnés à la reclusion ayant été antérieurement			Condamnés à l'emprisonnement ayant été antérieurement			MOYENNE GÉNÉRALE.		
	Condamnés à plus de 1 an.	Condamnés à 1 an et au-dessous.	TOTAL.	Condamnés à plus de 1 an.	Condamnés à 1 an et au-dessous.	TOTAL.	Condamnés à plus de 1 an.	Condamnés à 1 an et au-dessous.	TOTAL.	Condamnés à plus de 1 an.	Condamnés à 1 an et au-dessous.	TOTAL.	Condamnés à plus de 1 an.	Condamnés à 1 an et au-dessous.	TOTAL.
1867.....	35 81	18 24	56 08	8 06	0 89	8 95	25 47	7 93	2 85	36 25	43 00	36 47	4 69	84 16	76 25
1868.....	29 17	22 22	51 39	2 83	5 66	8 49	24 29	29 49	3 62	37 10	41 02	42 32	5 09	89 03	80 07
1869.....	30 83	22 55	53 38	3 57	7 14	10 71	25 75	36 70	3 93	66 38	41 43	46 68	2 91	91 02	85 30
Moyenne des trois années.	31 937	21 003	53 616	4 820	4 563	9 383	25 170	34 273	3 467	59 910	42 017	41 823	4 230	88 070	80 540

FEMMES.

ANNÉES	Condamnés aux travaux forcés ayant été antérieurement			Condamnées à la reclusion ayant été antérieurement			Condamnées à l'emprisonnement ayant été antérieurement			MOYENNE GÉNÉRALE.				
	Condamnées à plus de 1 an.	Condamnées à 1 an et au-dessous.	TOTAL.	Condamnées à plus de 1 an.	Condamnées à 1 an et au-dessous.	TOTAL.	Condamnées à plus de 1 an.	Condamnées à 1 an et au-dessous.	TOTAL.	Condamnées à plus de 1 an.	Condamnées à 1 an et au-dessous.	TOTAL.		
1867.....	5 54	9 46	15 46	17 81	27 74	47 60	35 89	46 02	1 74	83 65	22 05	30 37	1 27	54 29
1868.....	5 41	7 09	12 93	16 23	22 08	40 26	34 55	37 76	1 50	73 81	21 88	25 50	1 44	48 52
1869.....	5 96	8 26	14 76	12 00	23 00	37 67	36 60	34 70	1 60	72 90	22 49	23 61	1 29	47 39
Moyenne des trois années.....	5 637	8 270	14 390	15 347	24 273	44 843	35 680	39 493	1 613	76 786	22 340	26 493	1 293	50 066

Pour ces trois années, la proportion des détenus subissant une première condamnation est de :

	Hommes.	Femmes.
Travaux forcés.....	46.384 p. 0/0	85.610 p. 0/0
Détention.....	90.617 —	»
Reclusion.....	40.090 —	58.157 —
Emprisonnement.....	11.930 —	23.211 —
Population générale.....	19.469 —	49.931 —

Ces renseignements confirment les appréciations que contiennent les comptes rendus de 1867 (p. LV) et de 1868 (p. XXXVII et suiv.), relativement aux conditions peu favorables dans lesquelles se trouvent, à raison de leurs antécédents judiciaires, les détenus transférés dans les maisons centrales, à l'influence fâcheuse des peines de courte durée, enfin à la nécessité d'une réforme dans l'organisation intérieure des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Il en ressort aussi qu'au point de vue des antécédents, comme de la nature des faits qui ont motivé la condamnation actuellement subie, les condamnés à l'emprisonnement constituent la classe la plus dangereuse de la population des maisons centrales.

Le tableau X fait encore connaître le nombre des condamnés qui sont, à leur libération, soumis à la surveillance. Pour les hommes, la proportion est de 53.78 p. 0/0. Pour les femmes, elle s'élève à 62.77 p. 0/0. Ces proportions étaient respectivement de 54.89 et 65 p. 0/0 en 1868.

TABLEAU XI. — Parts attribuées aux condamnés sur le produit de leur travail.

D'après les parts qui leur sont attribuées sur le produit de leur travail, les condamnés étaient ainsi classés au 31 décembre 1869 :

	Hommes.	Femmes.
Recevaient 1 dixième	757	129
— 2 —	825	164
— 3 —	1,730	1,267
— 4 —	4,508	649
— 5 —	7,111	1,196
— 6 —	66	1

Les hommes recevaient en moyenne 0.4106 ou un peu plus de quatre dixièmes du produit de leur travail, et les femmes 0.377 ou un peu moins de quatre dixièmes. Cette différence résulte, comme on l'a expliqué les années précédentes, de ce que les femmes condamnées aux travaux forcés sont en grand nombre dans les maisons centrales, où elles subissent légalement leur peine, tandis que ces établissements ne reçoivent les hommes condamnés aux travaux forcés que dans des cas exceptionnels et très-rares.

TABLEAU XII. — Répartition de la population suivant le degré d'instruction. — Mouvement de l'école et résultat de l'enseignement pendant l'année.

Jusqu'à ce jour, la Statistique n'indiquait pas l'état de l'instruction des condamnés à l'époque de leur entrée. Cette lacune a été comblée. Sous ce rapport, l'effectif général se décomposait ainsi, au 31 décembre 1869 :

HOMMES.

Illettrés ..	4,989	soit	33.27	p. 0/0
Sachant lire	1,662	—	11.08	—
Sachant lire et écrire.....	4,512	—	30.09	—
Sachant lire, écrire et calculer.....	2,800	—	18.67	—
Possédant l'instruction primaire complète.....	791	—	5.27	—
Ayant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.....	243	—	1.62	—

FEMMES.

Illettrées.....	1,727	soit	50.72	p. 0/0
Sachant lire.....	511	—	15.89	—
Sachant lire et écrire.....	858	—	25.49	—
Sachant lire, écrire et calculer....	241	—	7.02	—
Possédant l'instruction primaire complète.....	24	—	0.71	—
Ayant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.....	5	—	0.17	—

Le mouvement de l'école est représenté par les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Présents au 31 décembre 1868.....	2,121	630
Admis en 1869.....	1,937	290
TOTAUX.....	4,058	920
Sortis pendant l'année.....	1,744	290
RESTE au 31 décembre 1869...	2,314	630

Relativement à la population générale, ces nombres font ressortir les proportions ci-après, pour 100 individus :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Présents au 31 décembre 1868.....	14.14	18.50
Admis en 1869.....	12.92	8.31
TOTAUX.....	27.06	26.81
Sortis pendant l'année.....	11.63	8.31
RESTE au 31 décembre 1869...	15.43	18.50

Il y a donc eu, en 1869, une augmentation de 1.29 p. 0/0 dans les maisons d'hommes. Le chiffre des élèves est resté stationnaire dans celles de femmes. Les proportions étaient respectivement de 10.65 et 20.32 p. 0/0 en 1866, de 12.14 et 19.39 p. 0/0 en 1867.

Considérés au point de vue du nombre proportionnel des détenus présents à l'école au 31 décembre 1869, les établissements sont ainsi classés :

HOMMES.		FEMMES.	
Castelluccio (1).....	100.00 p. 0/0	Auberive.....	26.38 p. 0/0
Aniane.....	27.46 —	Montpellier.....	22.91 —
Clairvaux.....	22.89 —	Vannes.....	21.69 —
Riom.....	18.63 —	Doullens.....	19.54 —
Eysses.....	18.49 —	Clermont.....	17.02 —
Fontevrault.....	18.14 —	Rennes.....	15.73 —
Nîmes.....	17.98 —	Cadillac.....	13.44 —
Albertville.....	15.31 —	Haguenau.....	11.71 —
Poissy.....	13.83 —	(4)	
Gaillon.....	12.55 —		
Ensisheim.....	10.14 —		
Beaulieu.....	9.14 —		
Chiavari.....	8.32 —		
Limoges.....	8.09 —		
Melun.....	7.47 —		
Loos.....	7.38 —		
Casabianda (2).....	»		
Belle-Ile(3).....	»		

Deux maisons pour les hommes, trois pour les femmes, présentent une diminution par rapport à l'année précédente ; ce sont : Limoges, 8.09, au lieu de 10.61 p. 0/0, et Melun, 7.47, au lieu de 7.64 p. 0/0 (hommes) ; Doullens, 19.54 au lieu de 20.27 p. 0/0, Clermont, 17.02 au lieu de 17.71 p. 0/0, Cadillac, 13.44 au lieu de 14.20 p. 0/0 (femmes).

Les 4,058 hommes et 920 femmes qui ont fréquenté l'école se répartissent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Illétrés.....	1,276	248
Sachant lire.....	898	269
Sachant lire et écrire.....	998	283
Sachant lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction primaire.....	886	120
TOTAUX.....	<u>4,058</u>	<u>920</u>

(1) Établissement affecté aux individus condamnés depuis l'âge de 16 ans jusqu'à celui de 21 ans.

(2) Des difficultés de diverse nature n'ont pas permis d'y établir une école.

(3) Établissement affecté aux forçats sexagénaires.

(4) Les différences qui ressortent de ce relevé vont être étudiées.

Le nombre des hommes qui ont été appelés à profiter de l'enseignement, en 1869, est plus élevé qu'en 1868 de 372. La différence est seulement de 7 pour les femmes.

Des 1,276 hommes et 248 femmes illettrés :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Avaient appris à lire	316	106
— à lire et à écrire.....	121	60
— à lire, à écrire et à calculer.....	259	22
Etaient illettrés à la fin de l'année.....	289	60

Des 898 hommes et 269 femmes sachant lire :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Avaient appris à lire.....	339	122
— à écrire et à calculer	432	76
N'avaient pas fait de progrès.....	127	71

Des 998 hommes et 283 femmes sachant lire et écrire :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Avaient appris à calculer.....	496	171
— reçu le complément de l'instruction primaire	348	34
N'avaient pas fait de progrès.....	154	78

Des 886 hommes et 120 femmes sachant lire, écrire et calculer :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Avaient reçu le complément de l'instruction primaire	762	47
N'avaient pas fait de progrès.....	124	73

La comparaison entre le nombre des individus illettrés ou sachant lire ayant profité de l'enseignement, et celui des élèves de la même catégorie ayant fréquenté l'école, présente les résultats suivants :

ÉTABLISSEMENTS.	ILLETTRÉS OU SACHANT LIRE		RAPPORT pour 100.	POPULATION moyenne.	RAPPORT pour 100.
	ayant fréquenté l'école	ayant profité de l'enseignement.			
Hommes.					
Albertville.....	44	41	93.19	326	12.58
Aniane.....	187	136	72.73	712	19.10
Beaulieu.....	44	41	93.19	715	5.73
Castelluccio.....	267	216	80.89	381	56.69
Chiavari.....	81	58	71.60	766	7.57
Clairvaux.....	243	144	59.26	1,340	10.74
Ensisheim.....	85	82	96.47	972	8.43
Eysses.....	99	92	92.92	867	10.61
Fontevrault.....	262	217	82.83	1,270	17.09
Gaillon.....	118	53	44.91	991	5.35
Limoges.....	73	67	91.78	612	10.94
Loos.....	106	96	90.57	1,288	7.45
Melun.....	119	112	94.12	1,025	10.92
Nîmes.....	265	237	97.07	1,273	20.19
Poissy.....	104	82	78.84	932	8.61
Riom.....	77	73	94.80	623	11.72
Belle-Ile et Casabianda.	»	»	»	1,196	»
ENSEMBLE.....	2,174	1,767	81.28	13,309	12.54
Femmes.					
Auberive.....	56	53	94.64	364	14.56
Cadillac.....	41	33	80.49	384	8.59
Clermont.....	119	62	52.10	736	8.42
Doullens.....	68	46	67.65	299	15.38
Hagenau.....	21	16	76.19	346	4.62
Montpellier.....	79	73	91.14	508	14.37
Rennes.....	74	67	90.54	511	13.11
Vannes.....	59	36	61.02	334	10.77
ENSEMBLE.....	517	386	74.66	3,482	11.09

Si l'on rapproche ces résultats de ceux qui avaient été signalés en 1867 et 1868 (1), on constate les chiffres ci-après :

ANNÉES.

(1) Avant 1867, il n'était pas donné d'indications complètes sur les mouvements de l'école et les résultats de l'enseignement.

ANNÉES.	NOMBRE D'INDIVIDUS ayant profité de l'enseignement par rapport			
	au nombre d'élèves illettrés.		à la population moyenne.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
1867.....	78.55 p. 0/0	77.82 p. 0/0	9.43 p. 0/0	16.12 p. 0/0
1868.....	79.24 —	69.44 —	10.48 —	10.06 —
1869.....	81.28 —	74.66 —	12.54 —	11.09 —

On a donc réalisé des progrès constants dans les établissements affectés aux hommes, tandis que, dans les établissements affectés aux femmes, les proportions, tout en présentant en 1869 une amélioration par rapport à l'année précédente, sont restées inférieures à celles de 1867.

TABLEAU XIII. — Grâces, commutations et réductions de peine. — Récompenses.

Le nombre des individus qui ont obtenu la remise entière du reste de leur peine s'élève à 455, pour les hommes, et à 61, pour les femmes.

Les commutations prononcées sont ainsi divisées :

	Hommes.	Femmes.
Des travaux forcés en reclusion	3	1
De la reclusion en emprisonnement.....	10	1
TOTAUX.....	<u>14</u>	<u>2</u>

Des réductions de peine ont été accordées à 624 hommes et 122 femmes, savoir :

	Hommes.	Hommes.
	—	—
De moins de 1 an.....	268	29
De 1 jusqu'à 3 ans.....	329	74
De 3 jusqu'à 5 ans.....	15	7
De 5 ans et plus.....	12	12
TOTAUX.....	<u>624</u>	<u>122</u>

Les mesures de clémence émanant du chef de l'État forment ainsi un total de 1,093 pour les hommes et 185 pour les femmes; soit, par rapport à la population moyenne de chaque sexe, 6.24 et 5.31 p. 0/0. Ces chiffres présentent une légère augmentation, eu égard à ceux de l'année précédente.

Les récompenses accordées par l'administration s'élèvent au chiffre de 3,562, dont 3,402 pour les hommes et 160 pour les femmes, et se divisent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Dixièmes supplémentaires, ou augmentation de la portion du produit du travail à laquelle les condamnés auraient droit d'après leur catégorie pénale.....	846	65
Virements permanents ou autorisation permanente de transporter au pécule disponible une quotité du pécule-réserve.....	77	5
Attribution d'emplois de contre-maitres, de moniteurs à l'école ou de surveillants.....	2,479	90
TOTAUX.....	<u>3,402</u>	<u>160</u>

La comparaison des chiffres afférents aux divers établissements, sous le rapport du nombre des grâces, commutations ou réductions de peine, de l'allocation de dixièmes supplémentaires et des autorisations de virements permanents, fait ressortir les résultats suivants :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION moyenne.	NOMBRE de grâces totales ou partielles, de dixièmes supplémentaires et de virements permanents.	PROPORTION p. 0/0.	RÉSULTATS constatés en 1868.	
				Proportion p. 0/0.	N ^o d'ordre.
Hommes (1).					
1. Casabianda.....	882	337	38.21	18.71	1
2. Nîmes.....	1,273	224	17.59	7.05	13
3. Castelluccio.....	381	65	17.06	7.71	14
4. Melun.....	1,025	151	14.73	14.73	3
5. Chiavari.....	766	107	13.97	11.66	9
6. Beaulieu.....	715	95	13.28	13.03	6
7. Aniane.....	712	89	12.50	13.57	4
8. Limoges.....	612	76	12.42	17.64	2
9. Ensisheim.....	972	110	11.32	10.11	11
10. Poissy.....	952	103	11.13	8.85	13
11. Riom.....	623	67	10.74	11.50	10
12. Gaillon.....	991	105	10.59	12.12	7
13. Eysses.....	867	88	10.15	11.94	8
14. Fontevrault.....	1,270	128	10.08	9.23	12
15. Belle-Ile.....	314	29	9.21	»	»
16. Clairvaux.....	1,340	113	8.43	13.09	5
17. Albertville.....	326	27	8.28	»	»
18. Loos.....	1,288	88	6.83	6.83	16
ENSEMBLE.....	15,309	2,002	13.08	11.48	
Femmes.					
1. Auverive.....	364	35	9.61	12.64	1
2. Cadillac.....	384	31	8.07	5.56	7
3. Montpellier.....	508	40	7.87	7.02	6
4. Doullens.....	299	23	7.69	7.72	3
5. Clermont.....	736	56	7.61	8.16	2
6. Vannes.....	334	25	7.48	7.16	5
7. Haguenau.....	346	19	5.49	7.24	4
8. Rennes.....	511	23	4.50	4.34	8
ENSEMBLE.....	3,482	252	7.27	7.05	

(1) Les maisons centrales d'Albertville et de Belle-Ile ne figuraient pas dans le tableau similaire dressé en 1868. (V. St. 1868, p. XLII.)

Les limites extrêmes sont plus éloignées qu'en 1868.
L'écart, pour les hommes (*maximum* Casabianda 38.21, contre *minimum* Loos, 6.83), est beaucoup plus marqué.
La différence, pour les femmes, est à peu près la même que

l'année précédente (*maximum* Auberive, 9.64, contre *minimum* Rennes, 4.50). Ces différences vont être étudiées.

TABLEAU XIV. — Peines prononcées par les tribunaux pendant la détention. — Infractions. — Punitions infligées par la justice disciplinaire. — Évasions.

Le nombre des peines prononcées par les tribunaux pendant la détention, qui était de 22 en 1866, 29 en 1867, 14 en 1868, s'est élevé, en 1869, au chiffre de 22, savoir :

A la peine de mort :

1 homme subissant la peine de l'emprisonnement.

Aux travaux forcés :

9 hommes dont :

3 subissant la peine de la reclusion ;

6 — — de l'emprisonnement.

A la reclusion :

1 homme subissant la même peine.

A l'emprisonnement :

11 hommes dont :

4 subissant la peine de la reclusion ;

7 — — de l'emprisonnement.

Aucune femme n'a été traduite devant la juridiction ordinaire.

Le nombre des infractions dont l'appréciation est restée réservée à la justice administrative a été de 62,667, dont 57,281 pour les hommes, 5,386 pour les femmes, et se répartit ainsi :

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Délits de droit commun.	Vols.....	1,930	36	1,966
	Voies de fait.....	3,201	143	3,344
	Attentats aux mœurs.....	208	22	230
Infractions aux règlements disciplinaires.	Infractions au silence.....	23,913	3,032	26,945
	Refus de travail.....	2,282	257	2,539
	Possession de tabac.....	2,745	»	2,745
	Jeu, trafic, possession d'argent.	2,813	4	2,817
	Infractions diverses.....	20,189	1,892	22,081
TOTAUX.....		<u>57,281</u>	<u>5,386</u>	<u>62,667</u>

Ces chiffres donnent, pour la population moyenne, par catégorie pénale, les proportions ci-après :

CATÉGORIES.	DÉLITS DE DROIT COMMUN.				INFRACTIONS A LA DISCIPLINE.						TOTAL des délits et des infrac- tions.
	Vols.	Voies de fait.	Attentats aux mœurs.	TOTAL.	Infractions au silence.	Refus de travail.	Possession de tabac.	Jeu, trafic, posses- sion d'argent.	Infractions diverses.	TOTAL.	
Hommes.											
Travaux forcés ..	0.01	0.01	»	0.02	0.09	0.01	0.02	0.03	0.08	0.23	0.25
Détention.....	0.04	0.16	»	0.20	0.14	0.06	0.12	0.02	0.27	0.61	0.81
Reclusion.....	2.86	4.55	0.29	7.70	28.27	3.69	3.92	4.52	24.83	65.23	72.93
Emprisonnement.	9.69	16.17	1.06	26.92	127.69	11.14	13.87	13.80	106.68	273.18	300.10
Fers.....	»	0.01	»	0.01	»	»	»	»	0.01	0.01	0.02
MOYENNES pour les hommes.....	12.60	20.90	1.35	34.85	156.19	14.90	17.93	18.37	131.87	339.26	374.11
Femmes.											
Travaux forcés ..	0.31	0.77	0.23	1.31	19.13	1.46	»	»	13.44	34.03	35.34
Reclusion.....	0.09	0.17	0.06	0.32	4.53	0.38	»	»	3.15	8.06	8.38
Emprisonnement.	0.63	3.16	0.34	4.13	63.41	5.54	»	0.02	37.74	106.71	110.84
MOYENNES pour les femmes.....	1.03	4.10	0.63	5.76	87.07	7.38	»	0.02	54.33	148.80	154.56

Le nombre des punitions a été de 47,745, dont 42,844 pour les hommes et 4,901 pour les femmes. Ces punitions se divisent ainsi :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Cellule.....	7,738	1,068	8,806
Salle de discipline.....	2,263	17	2,280
Pain sec.....	11,486	1,011	12,497
Autres privations alimentaires.....	13,589	2,566	16,155
Réduction de dixièmes.....	22	»	22
Autres punitions pécuniaires.....	7,746	239	7,985
TOTAUX.....	<u>42,844</u>	<u>4,901</u>	<u>47,745</u>

Ces chiffres, comparés à la population moyenne, font ressortir les proportions suivantes, pour 100 individus :

	Hommes.	Femmes.
Cellule.....	50.54	30.67
Salle de discipline.....	14.78	0.48
Pain sec.....	75.02	29.03
Autres privations alimentaires.....	88.76	73.69
Réduction de dixièmes.....	0.14	»
Autres punitions pécuniaires.....	50.60	6.86

Le nombre des journées de cellule par punition disciplinaire a été de 58,745 pour les hommes et 4,370 pour les femmes, soit 1.05 pour 100 journées de détention, pour les uns, et 0.38, pour les autres. La durée moyenne de la punition s'est élevée à 7 journées 59 dans les établissements affectés aux hommes, à 4 journées 09 dans ceux affectés aux femmes. Ces proportions diffèrent peu de celles des années précédentes.

On remarque cependant une diminution, par rapport à la durée du séjour en cellule, qui était, pour les hommes, de 7 journées 76, en 1866, 9 journées 02, en 1867, 8 journées 13, en 1868; et, pour les femmes, de 4 journées 40, en 1866, 4 journées 55, en 1867, et 4 journées 25, en 1868.

Les journées de salle de discipline forment un total de 11,486, dans les établissements affectés aux hommes, soit 5 journées 07 par individu puni. Ce mode de punition n'est pas usité dans toutes les maisons centrales.

Le nombre des punitions, consistant en réductions sur le régime alimentaire ou interdiction de l'achat de vivres supplémentaires, s'est élevé à 25,075 pour les hommes, et 3,577 pour les femmes. Le total

des journées de privations alimentaires étant de 147,496 pour les uns, et 13,086 pour les autres, la proportion, par rapport aux journées de détention, est, en 1869, de 2.63 p. 0/0 dans les maisons d'hommes et de 1.03 p. 0/0 dans celles de femmes; en 1868, elle était de 3.03 p. 0/0 pour les uns, et de 1 p. 0/0 pour les autres.

Les individus punis de la cellule ou de la salle de discipline sont, pendant tout ou partie de leur punition, privés des vivres autres que le pain. Si l'on veut se rendre compte du nombre et de la durée des retranchements au régime normal, il faut donc ajouter aux nombres afférents aux privations alimentaires infligées comme punition unique ceux qui se rapportent aux mises en cellule ou à la salle de discipline. On obtient ainsi un total de 35,076 pour les hommes et de 4,662 pour les femmes. La durée moyenne des privations de vivres autres que le pain a été, par conséquent, de 4 journées 20 pour les hommes, et 2 journées 81 pour les femmes.

Ces constatations n'avaient pas été relevées en 1866. En 1867, la durée était de 3 journées 72 pour les hommes, 3 journées 20 pour les femmes; en 1868 de 4 journées 70 et 3 journées 13.

Le tableau suivant fait connaître l'état disciplinaire de chaque établissement pendant l'année. La maison centrale d'Albertville, où l'ordonnance du 27 décembre 1843 sur la répartition du produit du travail a été mise en vigueur à partir du 1^{er} juillet 1869, figure pour la première fois dans ce relevé; j'y ai compris aussi celle de Belle-Ile, bien que sa population, composée exclusivement de sexagénaires, se trouve placée dans des conditions exceptionnelles.

ÉTABLISSEMENTS.	PROPORTION POUR 100 par rapport à la population moyenne				NOMBRES pour 100 journées de détention		DURÉE MOYENNE	
	des délits de droit commun.	des infractions à la discipline.	des punitions.		des journées de cellule.	des journées de privations alimentaires.	du séjour en cellule.	des privations alimentaires.
			cellule.	Privations alimentaires.				
Hommes.								
Albertville	24.72	507.97	100.61	237.42	1.16	1.41	4.23	2.17
Aniane	37.64	394.10	57.44	232.72	1.43	1.62	9.09	2.54
Beaulieu	22.51	839.16	52.86	122.65	1.16	1.12	7.99	3.33
Belle-Ile	2.86	5.73	4.78	3.18	0.07	0.10	5.47	1.14
Casabianda.....	5.89	70.52	19.50	29.93	0.84	0.74	15.67	9.01
Castelluccio.....	48.29	612.59	97.90	69.29	1.58	2.99	5.92	4.79
Chiavari	32.63	53.79	29.36	»	1.60	»	20.63	»
Clairvaux.....	26.27	360.07	36.04	198.79	0.88	0.54	12.22	1.83
Ensisheim.....	38.47	127.47	0.27	54.11	0.12	2.88	15.41	8.36
Eysses.....	66.43	590.19	57.44	311.53	0.67	3.01	4.28	3.53
Fontevault.....	39.84	216.53	61.74	171.26	1.38	2.24	8.22	4.81
Gaillon	40.36	907.56	90.21	213.73	1.82	6.40	7.37	10.89
Limoges.....	48.85	229.74	84.96	105.72	0.73	0.35	3.14	1.19
Loos.....	30.98	264.05	4.03	186.03	0.28	5.75	25.76	11.24
Melun	42.05	613.85	84.10	273.75	1.11	3.96	4.81	5.27
Nîmes.....	23.99	200.24	60.64	72.19	1.27	0.26	7.68	1.31
Poissy.....	59.98	266.07	63.97	252.93	1.75	7.65	9.96	10.99
Riom.....	19.10	264.04	53.11	191.17	0.87	1.03	5.99	1.96
MOYENNES GÉNÉRALES.....	34.87	339.29	50.54	98.47	1.05	2.64	7.59	9.78
Femmes.								
Auberive.....	4.42	175.00	47.25	107.42	0.17	0.72	1.46	2.50
Cadillac	4.16	63.25	21.09	108.07	0.43	3.10	7.51	10.48
Clermont	4.07	132.75	36.82	60.46	0.47	0.69	1.61	4.19
Doullens.....	4.35	227.42	25.08	139.46	0.29	1.35	4.01	3.54
Hagenau.....	1.44	198.56	60.69	134.39	0.63	0.73	3.87	1.99
Montpellier.....	5.51	200.78	18.89	173.37	0.06	0.94	1.08	1.96
Rennes.....	8.81	83.61	22.31	70.06	0.33	0.55	5.37	4.19
Vannes.....	14.07	37.72	13.17	57.49	0.14	0.61	4.11	3.86
MOYENNES GÉNÉRALES.....	5.77	148.91	30.67	102.71	0.34	1.03	4.08	3.66

Le résumé suivant fera ressortir les proportions extrêmes :

Délits de droit commun.

		Hommes.		Femmes.
Maximum	Eysses.....	66.43	Vannes.....	14.07
—	Poissy.....	59.98	Rennes.....	8.81
Minimum.....	Casabianda.....	5.89	Clermont.....	4.07
—	Belle-Ile.....	2.86	Hagenau.....	1.44

Infractions à la discipline.

Maximum	Gaillon.....	907.56	Doullens.....	227.42
—	Melun.....	613.85	Montpellier.....	200.78
Minimum.....	Chiavari.....	53.79	Cadillac.....	63.25
—	Belle-Ile.....	5.73	Vannes.....	37.72

Cellule.

Maximum	Albertville.....	100.61	Hagenau.....	60.69
—	Gaillon.....	90.21	Auberive.....	47.25
Minimum.....	Loos.....	4.03	Montpellier.....	18.89
—	Ensisheim.....	0.27	Vannes.....	13.17

Privations alimentaires.

Maximum.....	Eysses.....	311.53	Montpellier.....	175.37
—	Melun.....	273.75	Doullens.....	139.46
Minimum.....	Casabianda.....	29.93	Clermont.....	60.46
—	Belle-Ile.....	3.18	Vannes.....	57.49

Journées de cellule comparées aux journées de détention.

Maximum.....	Gaillon.....	1.82	Hagenau.....	0.65
—	Poissy.....	1.75	Clermont.....	0.47
Minimum.....	Ensisheim.....	0.12	Vannes.....	0.14
—	Belle-Ile.....	0.07	Montpellier.....	0.06

Journées de privations alimentaires comparées aux journées de détention.

Maximum.....	Poissy.....	7.65	Cadillac.....	3.10
—	Gaillon.....	6.40	Doullens.....	1.35
Minimum.....	Nîmes.....	0.26	Vannes.....	0.61
—	Belle-Ile.....	0.10	Rennes.....	0.55

Durée du séjour en cellule.

Maximum	Loos.....	25.76	Cadillac.....	7.51
—	Chiavari.....	20.63	Rennes.....	5.37
Minimum.....	Eysses.....	4.28	Auberive.....	1.46
—	Limoges.....	3.14	Montpellier.....	1.08

Durée des privations alimentaires.

Maximum.....	Loos.....	11.24	Cadillac.....	10.48
—	Poissy.....	10.99	Clermont et Rennes..	4.19
Minimum.....	Limoges.....	1.19	Hagenau.....	1.99
—	Belle-Ile.....	1.14	Montpellier.....	1.96

Voici, du reste, comment sont classés les établissements sous le rapport disciplinaire, en suivant l'ordre croissant pour les délits, les infractions et les punitions, et l'ordre décroissant pour les récompenses :

ÉTABLISSEMENTS.	CLASSEMENT suivant la proportion par rapport à la population moyenne.				CLASSEMENT suivant la pro- portion par rapport aux journées de détention.		CLASSEMENT suivant la durée des punitions.		Classement suivant le nombre des récompenses.
	Délits de droit commun.	Infractions à la discipline.	Punitions.		Journées de cellule.	Journées de privations alimentaires.	Cellule.	Privations alimentaires.	
			Cellule.	Privations alimentaires.					
Hommes.									
Albertville.....	6	14	18	14	11	8	2	6	15
Aniane.....	10	13	9	13	14	9	12	7	17
Beaulieu.....	5	11	7	7	10	7	10	8	1
Belle-Ile.....	1	1	3	1	1	1	5	1	18
Casabianda.....	2	3	4	2	6	5	16	14	3
Castelluccio.....	15	16	17	4	15	12	6	10	2
Chiavari.....	9	2	5	»	16	»	17	»	16
Clairvaux.....	7	12	6	11	8	4	14	5	11
Ensisheim.....	11	4	1	3	2	11	15	13	8
Eysses.....	18	15	10	17	5	13	3	9	14
Fontevrault.....	12	6	12	8	13	10	11	11	12
Gaillon.....	13	18	16	12	18	15	8	15	5
Limoges.....	16	7	15	6	4	3	1	2	10
Loos.....	8	9	2	9	3	16	18	17	9
Melun.....	14	17	14	16	9	14	4	12	7
Nîmes.....	4	5	11	5	12	2	9	3	6
Poissy.....	17	10	13	15	17	17	13	16	4
Riom.....	3	8	8	10	7	6	7	4	13
Femmes.									
Auberive.....	4	5	7	4	3	4	2	3	6
Cadillac.....	8	2	3	5	6	8	8	8	7
Clermont.....	2	4	6	2	7	3	3	7	1
Doullens.....	3	8	5	7	4	7	5	4	4
Hagenau.....	1	6	8	6	8	5	4	2	5
Montpellier.....	5	7	2	8	1	6	1	1	2
Rennes.....	6	3	4	3	5	1	7	6	»
Vannes.....	7	1	1	1	2	2	6	5	3

Le nombre des journées de cellule dans les quartiers d'isolement s'est élevé à **31,423** pour les hommes.

Les chiffres ci-dessous indiquent le nombre des journées de présence dans les quartiers spéciaux d'isolement que possèdent neuf maisons centrales affectées aux hommes.

Aniane.....	5,516 journées, soit une population moyenne de	15.11	ou	2.219	p. 0/0 de l'effectif.
Beaulieu ...	6,076	—	16.65	—	2.378
Clairvaux ..	7,159	—	19.61	—	1.602
Eysses.....	6,073	—	16.64	—	3.706
Fontevault	1,108	—	3.04	—	0.258
Limoges ...	216	—	0.59	—	0.010
Loos.....	1,536	—	4.20	—	0.326
Melun.....	1,343	—	3.69	—	0.367
Poissy.....	2,392	—	6.53	—	0.686

Dans les autres établissements, plusieurs détenus ont dû être maintenus en cellule par mesure de sûreté ou de prévention, en recevant, d'ailleurs, les vivres attribués aux détenus non punis. Le nombre total des journées d'isolement, tant dans les quartiers spéciaux que dans les cellules ordinaires, a été de **32,984** pour les hommes et **1,417** pour les femmes, soit une différence de **3,744** en moins sur 1868, pour les uns, et **503** en plus, pour les autres.

Il y a eu, dans les maisons centrales du continent affectées aux hommes, **7** évasions tentées et **5** consommées, dont **3** suivies de la réintégration des évadés. En 1868, le nombre des individus qui ont essayé de s'évader avait été de **10**, celui des évadés repris de **1** et des évadés non repris de **1**.

Dans les pénitenciers agricoles de la Corse, on a compté, en 1869 :

	TENTATIVES.	ÉVADÉS.	
		Repris.	Non repris.
Casabianda	4	15	3
Castelluccio	»	4	1
Chiavari	3	15	2
ENSEMBLE.....	<u>7</u>	<u>34</u>	<u>6</u>
En 1868, on avait signalé.....	21	57	1

Aucune évasion n'a été consommée dans les établissements affectés aux femmes ; mais une a été tentée à la maison centrale de Doullens.

TABLEAU XV. — Nombre et proportion des entrées à l'infirmerie, des journées d'infirmerie et des décès.

Le nombre des entrées à l'infirmerie a été de 12,982 (84.79 p. 0/0 sur la population moyenne) pour les hommes, et 2,849 (81.82 p. 0/0) pour les femmes. Les journées d'infirmerie forment un total de 217,704 pour les uns et 71,394 pour les autres ; soit un effectif moyen de 594 malades du sexe masculin et de 196 du sexe féminin.

Par rapport à la population générale, les proportions sont de 3.90 p. 0/0 pour les hommes et de 5.62 p. 0/0 pour les femmes.

En 1868, on avait constaté les résultats suivants :

	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.	
	—	—		—	—	
	p. 100.	p. 100.		p. 100.	p. 100.	
Entrés à l'infirmerie.....	85.23	72.28	Diminution	0.44	Augmentation	9.54
Nombre moyen des malades	4.05	5.16	—	0.15	—	0.46

La durée moyenne du séjour à l'infirmerie a été de 16 journées 79 dans les établissements affectés aux hommes et 25 journées 05 dans les établissements affectés aux femmes.

Les décès s'élèvent au chiffre de 578 pour les hommes et 131 pour les femmes.

Les nombres ci-après indiquent la mortalité, eu égard à la population moyenne, en 1869 et 1868 :

HOMMES.		FEMMES.			
	1869.	1868.			
	—	—			
	p. 100.	p. 100.			
Belle-Ile (1).....	8.28	8.27	Cadillac.....	8.07	14.36
Eysses.....	7.04	9.92	Vannes.....	4.49	2.5
Aniane.....	5.77	4.66	Rennes.....	3.91	4.94
Limoges.....	5.56	3.10	Clermont.....	3.53	4.22
Ensisheim.....	4.63	2.42	Auberive.....	3.30	2.12
Melun.....	4.49	2.74	Montpellier.....	3.15	2.68
Fontevault.....	4.41	4.31	Doullens.....	2.34	6.38
Riom.....	4.33	4.05	Haguenau.....	1.16	2.51
Gaillon.....	3.94	2.82			
Beaulieu.....	3.91	4.99	MOYENNE GÉNÉRALE..	3.76	3.71
Loos.....	3.65	5.26			
Albertville.....	3.37	1.75			
Casabianda.....	2.95	3.21			
Clairvaux.....	2.31	2.43			
Castelluccio.....	2.10	2.78			
Nîmes.....	2.04	2.97			
Poissy.....	1.79	3.47			
Chiavari.....	1.17	1.07			
MOYENNE GÉNÉRALE..	3.77	3.65			

Par rapport aux entrées à l'infirmerie, les proportions sont 4.45 p. 0/0 pour les hommes et 4.59 pour les femmes, en 1869, contre 4.29 et 5.25 en 1868.

Ainsi, bien que quelques établissements présentent des différences sensibles, les résultats généraux sont à peu près identiques.

TABLEAU XVI. — Nature de la maladie qui a motivé l'entrée à l'infirmerie.

Les maladies qui ont motivé les admissions les plus nombreuses à l'infirmerie sont :

(1) Etablissement affecté aux forçats sexagénaires.

Pour les hommes :

Les fièvres intermittentes.....	2,596
Les maladies des bronches et du larynx.....	1,141
Les gastrites, entérites, diarrhées.....	1,088
Les abcès, furoncles, ulcères.....	854
Les indigestions, les embarras gastriques.....	817
Les fièvres diverses.....	668
L'anémie, la débilité.....	500
La phthisie pulmonaire.....	455

Pour les femmes :

Les indigestions et embarras gastriques.....	382
Les maladies des bronches et du larynx.....	239
Les gastrites, entérites, diarrhées.....	228
L'anémie, la débilité.....	226
L'érysipèle.....	137
La névralgie.....	132
Les névroses.....	116
Les fièvres diverses.....	108
La phthisie pulmonaire.....	85

La variole a régné à l'état épidémique à Fontevrault (45 entrées) et à Casabianda (17), la dysenterie à Eysses (38). Les maisons centrales de Haguenau et Montpellier ont aussi subi l'influence variolique (18 admissions à Haguenau, 11 à Montpellier).

C'est toujours dans les pénitenciers agricoles de la Corse que l'on compte le plus grand nombre de fièvres intermittentes :

Casabianda.....	1,771	soit par rapport à la population moyenne	200.80	p. 0/0
Castelluccio.....	184	—	—	48.29 —
Chiavari.....	277	—	—	36.16 —

En 1868, les proportions étaient :

Casabianda.....	418.77
Castelluccio.....	107.71
Chiavari.....	29.34

TABLEAU XVII. — Nature de la maladie qui a causé la mort.

Comme en 1868, c'est la phthisie qui a occasionné le plus grand nombre de décès : 138 pour les hommes, 38 pour les femmes, soit, par rapport à la totalité des décès, 23.87 p. 0/0 pour les uns, et 29.01 p. 0/0 pour les autres. Les établissements qui en comptent le plus grand nombre sont, pour les hommes : Eysses 39 (63.93 p. 0/0), Fontevrault 19 (33.93 p. 0/0), Aniane 12 (29.27 p. 0/0), et Nîmes 10 (38.47 p. 0/0), et, pour les femmes : Clermont 11 (42.31 p. 0/0), Cadillac 10 (32.26 p. 0/0), et Vannes 7 (46.66 p. 0/0).

Les maladies qui, après la phthisie, ont été le plus souvent une cause de mort sont :

Pour les hommes :

Les maladies du cerveau, de la moelle, etc.....	61
Les pneumonies	57
L'anémie, la débilité.....	51
Les gastrites.....	51

Pour les femmes :

Les pneumonies	15
Les maladies du cœur.....	15
Les gastrites.....	15
Les maladies du cerveau, etc.....	13

Les maladies épidémiques n'ont fait de victimes qu'à Ensisheim, où 6 décès ont été causés par la dysenterie et la diarrhée.

La fièvre intermittente n'a déterminé la mort que pour 1 détenu à Casabianda, 2 à Castelluccio et 2 à Chiavari.

TABLEAUX XVIII et XIX. — Malades admis aux infirmeries et classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans la maison.

Les 12,982 maladies qui ont motivé l'admission aux infirmeries, dans les établissements affectés aux hommes, se divisent en 8,750 aiguës et 4,232 chroniques. Sur les 2,849 admissions, dans les infirmeries des établissements affectés aux femmes, 1,852 se rapportaient à des maladies aiguës et 997 à des maladies chroniques.

Les diverses catégories d'âge ont fourni les proportions de malades ci-après :

HOMMES.		FEMMES.	
De 41 à 50 ans.....	96.75 p. 0/0	Au-dessus de 60 ans....	110.98 p. 0/0
De 16 à 20 —.....	94.14 —	De 31 à 40 ans.....	88.87 —
De 51 à 60 —.....	92.34 —	De 21 à 30 —.....	88.66 —
De 31 à 40 —.....	86.59 —	De 51 à 60 —.....	80.97 —
De 21 à 30 —.....	80.59 —	De 41 à 50 —.....	64.44 —
Au-dessus de 60 ans....	55.75 —	De 16 à 20 —.....	62.41 —

Par rapport aux époques de l'année où elles ont eu lieu, les admissions sont ainsi divisées :

HOMMES.		FEMMES.	
3 ^e trimestre.....	4.405	4 ^e trimestre.....	773
2 ^e —	3.839	1 ^{er} —	768
4 ^e —	2.452	2 ^e —	656
1 ^{er} —	2.286	3 ^e —	652

Considérés au point de vue de la durée de la captivité déjà subie au moment de leur entrée à l'infirmerie, les malades sont classés de la manière suivante :

HOMMES.		FEMMES.	
3 ^e année.....	97.82 p. 0/0	4 ^e année.....	143.44 p. 0/0
2 ^e —	91.81 —	3 ^e —	125.46 —
4 ^e —	87.43 —	2 ^e —	96.37 —
1 ^{re} —	86.91 —	5 ^e —	90.68 —
5 ^e —	63.26 —	1 ^{re} —	60.83 —
Après la 5 ^e année.....	33.36 —	Après la 5 ^e année.....	42.96 —

Des 15,831 malades admis pendant l'année,

	Hommes.	Femmes.
Étaient atteints de maladie à l'entrée dans la maison.....	2,849	891
Étaient d'une constitution faible.....	4,918	992
Jouissaient d'une bonne santé.....	5,215	966

TABLEAUX XX et XXI.— Malades décédés, classés d'après la nature de la maladie, l'âge, la saison, la durée de la captivité et l'état de santé au moment de l'entrée dans la maison.

Sur les 578 décès constatés dans les établissements affectés aux hommes, 293 avaient pour cause des maladies aiguës et 285 des maladies chroniques.

Pour les femmes, les 131 décès se répartissent en 64 ayant eu lieu par suite d'affections aiguës et 67 d'affections chroniques.

Le nombre des décès, suivant l'âge, présente les proportions suivantes :

HOMMES.		FEMMES.	
Au-dessus de 60 ans	6.71 p. 0/0	Au-dessus de 60 ans.....	7.80 p. 0/0
De 51 à 60 ans.....	5.81 —	De 51 à 60 ans.....	5.80 —
De 46 à 20 —.....	5.34 —	De 41 à 50 —.....	3.96 —
De 41 à 50 —.....	3.37 —	De 46 à 20 —.....	3.54 —
De 21 à 30 —.....	3.31 —	De 21 à 30 —.....	3.84 —
De 31 à 40 —.....	2.77 —	De 31 à 40 —.....	2.39 —

Par rapport à la saison :

HOMMES.		FEMMES.	
4 ^e trimestre.....	160	1 ^{er} trimestre.....	40
3 ^e —	150	2 ^e —	36
2 ^e —	147	3 ^e —	29
1 ^{er} —	121	4 ^e —	26

Par rapport à la durée de la captivité :

HOMMES.		FEMMES.	
5 ^e année.....	8.22 p. 0/0.	3 ^e année.....	5.45 p. 0/0
4 ^e —	5.04 —	4 ^e —	5.99 —
3 ^e —	4.81 —	5 ^e —	3.94 —
Plus de 5 années	4.53 —	2 ^e —	3.76 —
2 ^e année.....	3.75 —	1 ^{re} —	3.06 —
1 ^{re} —	2.36 —	Plus de 5 années	3.00 —

Par rapport à l'état de la santé des détenus au moment de leur entrée :

HOMMES.		FEMMES.	
Constitution faible	239	Bonne santé.....	59
Bonne santé.....	211	Constitution faible.....	56
Existence de la maladie	128	Existence de la maladie.....	16

TABLEAU XXII. — Aliénation. — Épilepsie. — Suicides.

	Hommes.	Femmes.
Au 31 décembre 1868 le nombre des individus ayant donné des signes d'aliénation mentale était de.....	55	7
Cas constatés pendant l'année 1869.....	32	13
ENSEMBLE.....	87	20
	Hommes.	Femmes.
Sont sortis par libération, grâce ou décès.....	25	»
Par transfèrement dans des établissements hospitaliers	23	20
IL RESTAIT au 31 décembre 1869.....	39	»

Les 39 hommes signalés, au 31 décembre 1869, comme ayant donné des signes d'aliénation mentale n'étaient maintenus dans les maisons centrales qu'à raison de la nécessité de les soumettre pendant un certain temps à des observations permettant de reconnaître si la maladie n'est pas simulée comme cela arrive fréquemment chez les détenus. Dès que l'existence de l'aliénation est constatée d'une manière indubitable, ceux qui en sont atteints sont transférés dans des asiles spéciaux.

En ce qui concerne les individus non aliénés, atteints d'épilepsie :

	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.
	—	—			
On comptait au 31 décembre 1868.....	91	10			
Cas constatés pendant l'année.....	<u>42</u>	<u>1</u>			
ENSEMBLE.....	133	11			
	Hommes.	Femmes.			
	—	—			
Sont sortis par libération, grâce ou décès.....	35	4	}	39	4
Par transfèrement dans des établissements hospitaliers	4	»		<u>94</u>	<u>7</u>
IL RESTAIT au 31 décembre 1869.....				<u>94</u>	<u>7</u>

SUICIDES.

Dans les établissements affectés aux hommes, 1 suicide a été accompli et 4 tentés. En 1868, les chiffres étaient de 2 suicides accomplis et 10 tentatives.

Aucune tentative n'a eu lieu dans les établissements affectés aux femmes.

TABLEAUX XXIII à XXVI. — Travail.

Les produits du travail forment un total de 4,046,124 fr. 21 c.,

dont 3,203,030 fr. 42 c. dans les établissements affectés aux hommes et 843,093 fr. 79 c., dans les établissements affectés aux femmes.

Ces chiffres, comparés à ceux de 1868, présentent une augmentation de 225,925 fr. 25 c., dont 175,708 fr. 68 c. pour les hommes et 50,216 fr. 57 c. pour les femmes.

Le nombre des journées de travail a été, pour les hommes, de 4,016,077, pour les femmes de 964,984, soit ensemble 4,981,061; ce qui correspond à un effectif moyen total de 16,059 travailleurs, dont 12,947 hommes et 3,112 femmes.

Le rapport du nombre des journées de travail à celui des journées de détention ressort, pour la population générale, à 72.62 p. 0/0, ou 71.87 pour les hommes, et 75.91 pour les femmes.

En 1868, année bissextile, le nombre des journées de travail était de 5,031,005 (hommes 4,072,893, femmes 958,112), l'effectif moyen des travailleurs de 16,220 (hommes 12,105, femmes 3,061), et la proportion entre les journées de travail et les journées de détention, de 73.24 p. 0/0 (hommes 72.51, femmes 76.55).

Les sommes de 3,203,030 fr. 42 c. et de 843,093 fr. 79 c. se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
	fr. c.	fr. c.
Produit d'après les tarifs.....	3,003,904 63	826,549 84
Gratifications.....	199,125 79	16,543 95
TOTAL ÉGAL.....	3,203,030 42	843,093 79

Soit, par journée de travail :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Produit d'après les tarifs.....	74 ^c 79	85 ^c 61
Gratifications.....	4 96	1 73
ENSEMBLE.....	79 75	87 34

Et par journée de détention :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Produit d'après les tarifs.....	53 ^c 76	65 ^c 04
Gratifications.....	3 56	1 30
ENSEMBLE.....	<u>57.32</u>	<u>66 34</u>

En 1868, les moyennes étaient,

Par journée de travail :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Produit d'après les tarifs.....	69 ^c 57	81 ^c 04
Gratifications.....	4 76	1 71
ENSEMBLE.....	<u>74 33</u>	<u>82 75</u>

Par journée de détention :

	Hommes.	Femmes.
	—	—
Produit d'après les tarifs.....	50 ^c 45	62 ^c 04
Gratifications.....	3 45	1 31
ENSEMBLE.....	<u>53 90</u>	<u>63 35</u>

Les gratifications entrent dans le salaire des hommes pour 6.63 p. 0/0 et dans celui des femmes pour 2 p. 0/0, soit 4.63 p. 0/0 en moins pour celles-ci. Cette différence, qui indique que les femmes auraient moins besoin d'encouragement que les hommes, peut-être attribuée à plusieurs causes. En premier lieu, les femmes sont plus soumises, plus disposées à chercher dans le travail un moyen d'adoucir leur captivité; d'autre part, appliquées à des travaux de couture qui leur sont déjà familiers, elles n'ont pas, en général, à subir les réductions de salaire qu'entraîne l'apprentissage auquel les hommes doivent être astreints, pour la plupart, avant d'être appliqués aux genres variés d'industrie qui sont exercés dans les maisons centrales; enfin les femmes ont moins de besoins, et l'examen du tableau XXVII fera voir qu'en effet elles dépensent moins en achat de vivres supplémentaires.

L'amélioration des produits du travail, par rapport à l'année 1868,

où on avait déjà constaté un progrès sur 1867, est le résultat de la révision des tarifs de main-d'œuvre et de l'introduction dans les maisons centrales d'industries plus lucratives.

Les divers renseignements relatifs au travail peuvent être résumés comme il suit :

CATÉGORIES.	JOURNÉES DE TRAVAIL.			NOMBRE MOYEN des travailleurs.			NOMBRE des travailleurs au 31 décembre 1869.			PRODUIT par journée de travail, gratifications non comprises.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	MOYENNE générale
Services intérieurs, économiques ou agricoles.....	688,759	122,273	811,032	2,213	394	2,607	2,021	361	2,382	61 69	56 14	61 46
Travaux aux bâtiments.....	79,688	»	79,688	258	»	258	259	»	259	64 15	»	64 15
Travaux extérieurs.....	398,700	»	398,700	1,286	»	1,286	1,505	»	1,505	58 35	»	58 35
Travaux industriels.....	2,848,939	842,711	3,691,641	9,190	2,718	11,908	9,280	2,625	11,905	89 56	89 35	82 58
TOTAUX...	4,016,077	964,984	4,981,061	12,917	3,112	16,059	13,065	2,986	16,051	74 79	85 61	76 90

Ainsi, le nombre des condamnés détenus dans les maisons centrales dont le travail peut faire concurrence à l'industrie libre est seulement de 11,908 (9,190 hommes et 2,718 femmes).

Quant aux 1,206 individus employés à des *travaux extérieurs*, lesquels consistent presque exclusivement en travaux de culture, on ne saurait, vu leur petit nombre, les considérer comme des concurrents pour les travailleurs agricoles, attendu, d'une part, que la main d'œuvre manque toujours dans les campagnes, et, d'autre part, que les pénitenciers spéciaux où ils sont détenus sont situés dans une contrée de la Corse où de vastes étendues de terrain restent incultes faute de bras.

Les 9,190 hommes occupés, en moyenne, aux travaux industriels se divisent en 8,361 ouvriers et 819 apprentis, soit 8.91 p. 0/0.

Le nombre des industries auxquelles ils ont été appliqués s'élève à 59. Celles qui ont compté l'effectif le plus élevé sont :

La cordonnerie cousue et clouée, occupant....	1,810 détenus dont 317 apprentis.
Le tissage.....	1,001 — 66 —
La chaussonnerie.....	831 — 51 —
La fabrication de boutons en nacre, corne, acier	753 — 82 —
La vannerie.....	516 — 50 —
La serrurerie, la quincaillerie.....	489 — 7 —

Dans les établissements affectés aux femmes, 2,718, parmi lesquelles 20 seulement ont dû subir un apprentissage, ont été occupées aux travaux industriels, dont les plus importants sont :

La lingerie à la main ou à la mécanique.....	1,207 détenues dont 16 apprenties.
Le piquage de cordonnerie.....	467 — » —
La confection de corsets.....	463 — » —
La grosse couture et la confection d'effets militaires.....	263 — » —
Le repassage de lingerie confectionnée.....	153 — 4 —

Ces chiffres ne présentent pas de différences notables par rapport à ceux de 1868.

Eu égard au produit moyen du travail, les maisons centrales d'hommes sont ainsi classées :

Par journée de travail.

	1869.		1868.
	fr. c.		fr. c.
1. Melun.....	1 16.39 — 1 —	1 15.40	
2. Poissy.....	1 41.56 — 2 —	1 06.47	
3. Clairvaux.....	» 30.68 — 3 —	» 76.77	
4. Gaillon.....	» 81.63 — 4 —	» 76.63	
5. Ensisheim.....	» 79.91 — 5 —	» 75.57	
6. Beaulieu.....	» 75.35 — 8 —	» 63.35	
7. Nîmes.....	» 74.38 — 6 —	» 70.97	
8. Riom.....	» 73.28 — 7 —	» 79.81	
9. Fontevault.....	» 63.85 — 10 —	» 59.53	
10. Aniane.....	» 63.35 — 11 —	» 57.47	
11. Loos.....	» 59.92 — 13 —	» 53.27	
12. Albertville.....	» 59.75 — 9 —	» 60.98	
13. Limoges.....	» 59.65 — 12 —	» 56.48	
14. Eysses.....	» 52.55 — 14 —	» 48.07	
15. Belle-Ile.....	» 36.10 — 15 —	» 32.05	

Par journée de détention :

	1869.		1868.	
	—		—	
	fr.	c.	fr.	c.
1. Melun.....	»	89.51	—	1 — » 85.41
2. Poissy.....	»	87.74	—	2 — » 80.69
3. Clairvaux.....	»	68.89	—	5 — » 57.44
4. Gaillon.....	»	67.08	—	3 — » 60.69
5. Ensisheim.....	»	61.69	—	4 — » 58.75
6. Beaulieu.....	»	59.43	—	6 — » 51.69
7. Riom.....	»	50.24	—	7 — » 48.75
8. Fontevault.....	»	45.30	—	8 — » 44.76
9. Limoges.....	»	43.91	—	11 — » 41.90
10. Nîmes.....	»	42.94	—	10 — » 43.86
11. Loos.....	»	42.58	—	12 — » 37.63
12. Albertville.....	»	40.31	—	9 — » 43.90
13. Eysses.....	»	38.43	—	14 — » 34.78
14. Aniane.....	»	31.89	—	13 — » 36.16
15. Belle-Isle.....	»	17.47	—	15 — » 13.35

Les maisons centrales affectées aux femmes offrent les résultats ci-après :

Par journée de travail.

	1869.		1868.	
	—		—	
	fr.	c.	fr.	c.
1. Haguenau.....	1	09.56	—	1 — 1 12.16
2. Clermont.....	1	04.46	—	2 — » 98.42
3. Auberive.....	»	88.26	—	3 — » 80.21
4. Montpellier.....	»	81.93	—	4 — » 75.89
5. Cadillac.....	»	79.11	—	5 — » 73.53
6. Doullens.....	»	77.79	—	6 — » 69.15
7. Vannes.....	»	66.54	—	7 — » 65.99
8. Rennes.....	»	60.25	—	8 — » 55.03

Par journée de détention.

	1869.		1868.	
	—		—	
	fr.	c.	fr.	c.
1. Haguenau.....	»	87.02	—	1 — » 89.64
2. Clermont.....	»	83.11	—	2 — » 78.91
3. Auberive.....	»	66.96	—	3 — » 60.59
4. Doullens.....	»	61.47	—	6 — » 53.15
5. Montpellier.....	»	60.78	—	5 — » 55.89
6. Cadillac.....	»	58.20	—	4 — » 57.39
7. Vannes.....	»	49.23	—	7 — » 48.53
8. Rennes.....	»	44.53	—	8 — » 41.64

Dans les pénitenciers agricoles de la Corse, les salaires, gratifications non comprises, ont été, en moyenne :

Par journée de travail :

	1869.		1868.
	—		—
	fr. c.		fr. c.
1. Casabianda.....	» 57.05	— 2 —	» 56.29
2. Chiavari.....	» 55.90	— 1 —	» 57.02
3. Castelluccio.....	» 53.15	— 3 —	» 52.39

Par journée de détention :

	1866.		1868.
	—		—
	fr. c.		fr. c.
1. Chiavari.....	» 44.09	— 1 —	» 45.33
2. Castelluccio.....	» 42.03	— 3 —	» 41.06
3. Casabianda.....	» 41.94	— 2 —	» 44.92

Les produits du travail, gratifications comprises, s'élèvent, pour toutes les maisons centrales, à la somme de **4,046,124 fr. 21 c.**

Mais il faut en déduire, pour dégâts, malfaçons
ou punitions. **23,692 86**

Reste **4,022,431 fr. 35 c.**

Cette somme a été ainsi partagée :

		fr. c.	fr. c.
Pécule des détenus.	Réserve.....	789,570 68	} 1,770,454 25
	Disponibles.....	980,883 57	
Portion laissée à la disposition du gouvernement.	Dixièmes concédés aux entrepreneurs.....	1,857,445 66	} 2,251,977 10
	Dixièmes acquis au Trésor sur le produit des travaux exploités par des particuliers dans les établissements en régie.....	180,883 30	
	Dixièmes acquis au Trésor dans la maison d'Albertville (1).....	544 19	
	Dixièmes retenus au profit du Trésor sur le produit des travaux en régie.....	213,403 95	
TOTAL ÉGAL.....			4,022,431 35

(1) Un ancien marché, qui a pris fin en 1869, ne concédait à l'entrepreneur des services de la maison centrale d'Albertville que 5/10 du produit du travail des condamnés.

La moyenne du pécule est, pour les hommes, de 31 c. 49 par journée de travail, dont 20 c. 16 au pécule disponible, et par journée de détention, 22 c. 64, dont 14 c. 49 au pécule disponible. Pour les femmes, ces moyennes sont, par journée de travail, 32 c. 49 dont 17 c. 72 au pécule disponible, et, par journée de détention, 24 c. 67, dont 13 c. 46 au pécule disponible.

La portion concédée aux entrepreneurs a été en moyenne de 27 c. 08 par journée de détention.

La situation des divers établissements, sous ce rapport, est indiquée par le relevé ci-après, qui mentionne, en outre, le prix de journée payé par l'État aux entrepreneurs :

		Dixièmes concedés.	Prix de journées.
		—	—
		fr. c.	fr. c.
1. Haguenau.....	Femmes.....	» 54.08	» 17.00
2. Melun.....	Hommes.....	» 51.10	» 12.80
3. Clermont.....	Femmes.....	» 50.59	» »
4. Poissy.....	Hommes.....	» 49.94	» 04.00
5. Auberive.....	Femmes.....	» 42.00	» 07.20
6. Gaillon.....	Hommes.....	» 39.14	» 22.44
7. Doullens.....	Femmes.....	» 38.58	» 24.50
8. Montpellier.....	—.....	» 38.28	» 30.50
9. Ensisheim.....	Hommes.....	» 36.00	» 18.75
10. Beaulieu.....	—.....	» 34.47	» 16.25
11. Cadillac.....	Femmes.....	» 34.15	» 18.00
12. Vannes.....	—.....	» 31.26	» 28.50
13. Riom.....	Hommes.....	» 28.72	» 30.00
14. Rennes.....	Femmes.....	» 27.24	» 25.00
15. Fontevrault.....	Hommes.....	» 26.68	» 24.90
16. Limoges.....	—.....	» 25.84	» 29.44
17. Nîmes.....	—.....	» 24.86	» 31.40
18. Loos.....	—.....	» 24.78	» 26.90
19. Eysses.....	—.....	» 21.88	» 23.80
20. Albertville.....	—.....	» 21.09	» 36.80
21. Aniane.....	—.....	» 18.16	» 33.70

Dans la maison centrale de Clairvaux, administrée par voie de régie, la portion du produit du travail acquise au Trésor ressort à 40 c. 20 par journée de détention. Cette maison se trouverait ainsi classée entre celles d'Auberive et de Gaillon.

TABEAU XXVII. — Dépenses des condamnés sur le produit de leur travail et les fonds déposés à leur profit.

Les sommes dépensées par les détenus sur les fonds formant le pécule disponible se sont élevées à 880,586 fr. 85 c. Elles se répartissent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
	fr. c.	fr. c.
Dépenses dites (Pain et autres aliments.....	596,233 72	91,871 90
de cantine. / Objets d'habillement et autres dépenses .	47,864 40	16,856 82
Secours aux familles.....	62,705 70	23,492 25
Restitutions.....	1,075 45	306 94
Dépenses accidentelles, ports de lettres, etc.....	29,256 44	5,788 16
Dépenses exceptionnelles.....	5,040 24	89 83

Par rapport à l'année précédente, les envois de secours aux familles ont augmenté de 5,917 fr. 33 cent. pour les hommes et diminué de 356 fr. 70 c. pour les femmes.

Les restitutions ont augmenté de 344 fr. 21 pour les hommes et de 199 fr. 49 c. pour les femmes.

La moyenne des dépenses, par journée de détention, a été de 13 c. 70 pour les hommes et 10 c. 89 pour les femmes, dont 10 c. 67 pour les uns et 7 c. 23 pour les autres, en achat de pain et autres aliments.

Des vivres supplémentaires, et principalement du pain, sont délivrés gratuitement aux détenus dont le pécule est insuffisant. La dépense est supportée par l'administration et, lorsqu'il s'agit de condamnés occupés à des travaux pénibles, par les entrepreneurs.

Le montant de ces allocations s'élève à la somme de 41,893 fr. 54 c. pour les hommes, et à celle de 890 fr. 40 c. pour les femmes, ensemble 42,783 fr. 94 c., dont les entrepreneurs ont seulement payé 1,391 fr. 84 c. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des années

précédentes, ce qui s'explique par l'augmentation du salaire des détenus.

TABLEAU XXVIII. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés.

Le nombre des détenus mis en liberté a été de 6,219 hommes et 1,148 femmes; savoir :

	Hommes.	Femmes.
Par expiration de la peine.....	5,764	1,087
Par grâce	455	61
TOTAL.....	<u>6,219</u>	<u>1,148</u>

Ces individus avaient passé dans les établissements pénitentiaires :

	HOMMES.		FEMMES.	
	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
1 an et moins.....	317	5.10	106	9.23
Plus de 1 an à 2 ans.....	3,084	49.57	561	48.86
Plus de 2 ans à 3 ans.....	968	15.64	164	14.29
Plus de 3 ans à 4 ans.....	553	8.87	74	6.45
Plus de 4 ans à 5 ans.....	724	11.62	106	9.23
Plus de 5 ans.....	573	9.20	137	11.94
TOTAUX.....	<u>6,219</u>	<u>100.00</u>	<u>1,148</u>	<u>100.00</u>

Considérés sous le rapport de la conduite, les libérés étaient ainsi répartis :

	HOMMES.		FEMMES.	
	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
Avaient une conduite bonne.....	3,523	56.65	730	63.59
— — — médiocre.....	1,601	25.74	284	24.74
— — — mauvaise.....	1,085	17.45	134	11.67
— été condamnés pendant leur détention	10	0.16	»	»
TOTAUX.....	6,219	100.00	1,148	100.00

Sous le rapport des antécédents judiciaires :

	HOMMES.		FEMMES.	
	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.
Étaient récidivistes.....	2,588	41.63	269	23.44
Non récidivistes.....	3,631	58.37	879	76.56
TOTAUX.....	6,219	100.00	1,148	100.00
Étaient soumis à la surveillance	2,332	37.49	364	31.79
N'y étaient pas soumis	3,887	62.51	784	68.21
TOTAUX.....	6,219	100.00	1,148	100.00

A leur sortie, les libérés ont reçu les destinations ci-après :

	HOMMES.		FEMMES.		
	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100.	
Expulsés comme étrangers.....	282	4.53	34	2.94	
Repris de justice transportés.....	20	0.32	1	0.09	
Incorporés dans les armées.....	88	1.41	»	»	
Malades transférés dans les hôpitaux.....	4	0.07	3	0.25	
Dirigés sur leur ancien domicile.....	Sur leur demande .	2,399	38.58	610	53.12
	Par ordre.....	283	4.55	52	4.52
Dirigés sur une autre localité.....	Sur leur demande .	2,640	42.45	431	37.62
	Par ordre.....	503	8.09	17	1.46
TOTAUX.....	6,219	100.00	1,148	100.00	

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes rendus de 1867 et 1868, c'est seulement à partir du 1^{er} janvier 1869 que l'on s'est attaché à recueillir, avec autant de précision que peut le comporter la matière, des

et 39.08 femmes n'étaient pas rentrés à leur ancien domicile, 53.89 hommes, 40.03 femmes n'avaient pas de travail assuré, ou se trouvaient même hors d'état de travailler, 60.78 hommes, 51.72 femmes étaient sans pécule ou possédaient au plus 60 francs à leur sortie, après avoir pourvu à leurs frais d'habillement et de route.

N'est-ce pas dans ces chiffres, indices de la condition déplorable des libérés, que l'on trouve, jusqu'à un certain point, l'explication des proportions de 40 hommes et 26 femmes sur 100, repris et jugés dans l'année de la libération et les deux suivantes ?

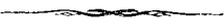
TABEAU XXIX. — Répartition des journées de détention.

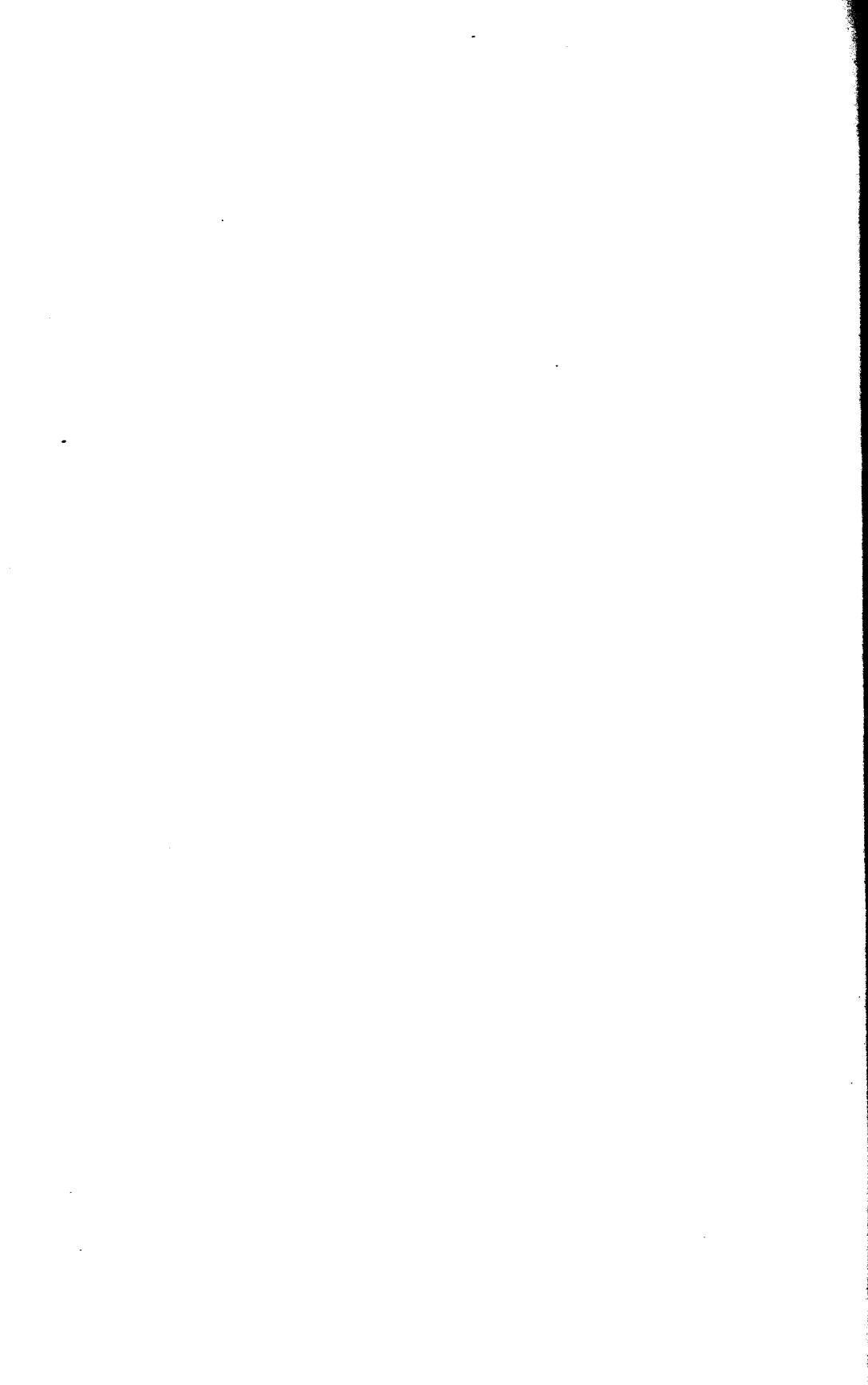
L'examen de la répartition des journées de détention complète et permet de contrôler les renseignements fournis par les tableaux précédents. Cet état se résume ainsi :

	HOMMES.		FEMMES.	
	Nombre.	Pour 100.	Nombre.	Pour 100
Journées de travail à l'atelier.....	3,998,092	71.55	964,592	75.89
— — à l'isolement ..	17,985	0.32	392	0.03
Journées de chômage faute de travail.....	122,069	2.18	2,213	0.17
Journées de repos : vieillards, arrivants ou libérés.....	349,566	6.25	36,754	2.89
Jours fériés.....	743,331	13.30	173,519	13.65
Journées de repos par prescription médicale.....	52,902	0.95	16,272	1.28
Journées de maladie.....	217,704	3.89	71,394	5.62
Journées de cellule à l'isolement sans travail.....	15,161	0.27	1,025	0.08
Journées de cellule par punition...	58,750	1.06	1,370	0.36
Journées de salle de discipline...	12,237	0.23	305	0.03
TOTAUX.....	5,587,797	100.00	1,270,836	100.00

Les journées de chômage pour les hommes ont augmenté de 1 p. 0/0 par rapport à l'année 1868 (1) ; les chiffres des années 1868 et 1869 sont identiques en ce qui concerne les femmes. Les autres proportions ne présentent pas de différences notables.

(1) Par suite d'une faute d'impression, le nombre des journées de chômage est porté à 2.18 au lieu de 1.18 p. 0/0 à la page LXXXII de la *Statistique* de 1868.





QUARTIERS DE PRÉSERVATION ET D'AMENDEMENT ⁽¹⁾.

La Statistique de 1868 a fait connaître la situation, pendant cette année, des quartiers de préservation et d'amendement établis dans les maisons centrales de Clairvaux, de Melun (hommes) et de Clermont (femmes). Il existait aussi des quartiers semblables à Fontevrault et à Poissy, mais les chiffres qui s'y rapportent spécialement n'avaient pas été relevés. Un cinquième quartier a été créé en 1869, pour les hommes, à Eysses.

Le mouvement de ces annexes des maisons centrales est représenté par les chiffres suivants :

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre. 1868.	ADMIS en 1869.	TOTAL.	SORTIS en 1869.	RESTE au 31 décembre 1869.	POPULATION moyenne.
Hommes.						
Clairvaux.....	157	61	218	79	139	153
Eysses.....	»	32	32	1	31	31
Fontevrault.....	104	67	171	32	139	115
Melun.....	55	21	76	24	52	52
Poissy.....	20	33	53	14	39	31
TOTAUX.....	336	214	550	150	400	382
Femmes.						
Clermont.....	47	12	59	18	41	48

(1. Voir Statistique de 1868, p. 85 et suiv., les considérations qui ont motivé la création des quartiers de préservation et d'amendement.

Par rapport à la population totale des mêmes établissements, celle des quartiers d'amendement formait, au 31 décembre 1869, une proportion de 10.50 p. 0/0 pour les hommes et de 6.18 p. 0/0 pour les femmes.

La proportion était, relativement à l'effectif de toutes les maisons centrales, de 2.667 p. 0/0 pour le sexe masculin et de 1.203 p. 0/0 pour le sexe féminin.

Les tableaux ci-dessous indiquent les éléments dont se composait la population des quartiers de préservation et d'amendement, comparativement à celle de l'ensemble des maisons centrales.

NATURE et DURÉE DES PEINES.	HOMMES.			FEMMES.			
	Quartiers de préservation et d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.	Quartier de préservation et d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.	
	Nombre	Proportion p. 0/0.		Nombre	Proportion p. 0/0.		
Travaux forcés ...	de 5 à 10 ans.....	»	»	0.27	24	58.53	16.76
	de plus de 10 à 20 ans.	»	»	0.39	5	12.19	15.91
	à perpétuité.....	»	»	0.23	»	»	5.37
Détention.....		»	»	0.56	»	»	»
Reclusion.....	de 5 à 7 ans.....	73	18.25	15.23	»	»	4.91
	de plus de 7 ans.....	23	5.75	10.22	2	4.88	3.90
	de plus de 1 à 2 ans..	81	20.25	27.26	»	»	22.63
Emprisonnement..	— 2 à 3 — ..	85	21.25	14.35	5	12.19	10.13
	— 3 à 4 — ..	59	14.75	9.24	3	7.33	6.12
	— 4 à 5 — ..	73	18.25	14.31	2	4.88	8.22
Fers.....	de plus de 5 ans.....	6	1.50	7.93	»	»	6.05
		»	»	0.01	»	»	»
TOTAUX.....		400	100.00	100.00	41	100.00	100.00

CATÉGORIES de CRIMES ET DÉLITS.	HOMMES.			FEMMES.		
	Quartiers d'amendement		Proportion p. 0/0 dans la popu- lation générale.	Quartier d'amendement		Proportion p. 0/0 dans la popu- lation générale.
	Nombre	Proportion p. 0/0		Nombre	Proportion p. 0/0	
1 ^o Vol qualifié, incendie, assassinat, excitation à la débauche, empoisonnement, etc.	07	16.75	21.22	3	7.32	23.63
2 ^o Vol simple, escroquerie, faux, complicité d'avortement ou d'infanticide par des hommes, complicité de viol, d'attentat à la pudeur ou d'enlèvement de mineurs par des femmes, etc.	156	39.06	43.23	6	14.63	34.76
3 ^o Rupture de ban, mendicité vagabondage, faux passe-port, évasion.	23	6.25	10.72	»	»	4.84
4 ^o Attentats aux mœurs et viol, coups et blessures, meurtre et rébellion, bigamie, enlèvement de mineurs par des hommes, infanticide, avortement, suppression, abandon ou exposition d'enfants par des femmes, etc.	142	35.50	53.33	32	78.05	36.64
5 ^o Désertion, dévastation de plants ou récoltes, exercice illégal de la médecine, contravention aux lois fiscales, faux en matière de remplacement, etc.	10	2.50	0.95	»	»	0.13
TOTAUX	400	100.00	100.00	41	100.00	100.00

AGE ET ÉTAT CIVIL.	HOMMES.			FEMMES.		
	Quartiers d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.	Quartier d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.
	Nombre	Proportion p. 0/0.		Nombre	Proportion p. 0/0.	
Ages.						
De 16 à 20 ans.....	42	10.50	6.60	11	26.83	9.59
— 21 à 30 —	155	38.75	37.80	23	68.29	32.76
— 31 à 40 —	127	31.75	24.30	2	4.88	27.07
— 41 à 50 —	60	15.00	15.51	»	»	18.58
— 51 à 60 —	13	3.25	8.94	»	»	8.54
— 61 et au-dessus.....	3	0.75	6.85	»	»	3.46
TOTAUX.....	400	100.00	100.00	41	100.00	100.00
État civil.						
Célibataires, veufs sans enfants.....	208	52.00	66.57	35	85.37	40.11
Mariés avec enfants.....	119	29.75	20.79	4	9.76	25.92
— sans enfants.....	52	13.00	8.85	»	»	8.81
Célibataires et veufs avec enfants.....	21	5.25	3.79	2	4.87	25.16
TOTAUX.....	400	100.00	100.00	41	100.00	100.00

PROFESSIONS ANTÉRIEURES.	HOMMES.			FEMMES.		
	Quartiers d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.	Quartier d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.
	Nombre	Proportion p. 0/0.		Nombre	Proportion p. 0/0.	
Propriétaires, rentiers.....	4	1.00	0.98	»	»	0.76
Professions libérales.....	50	12.50	2.57	»	»	7.64
Employés des services publics ou des particuliers.....	56	14.00	3.32	»	»	0.11
Commerçants, négociants, fabricants.....	32	8.00	4.91	»	»	0.96
Professions alimentaires.....	7	1.75	4.04	»	»	3.03
Ouvriers dont l'industrie s'exerce principalement dans les ateliers ou fabriques.....	47	11.75	19.03	6	14.70	21.09
Industries du bâtiment et du mobilier.....	73	18.25	10.94	2	4.87	0.03
Professions agricoles, domestiques des villes et des campagnes.....	117	29.25	44.27	32	78.05	60.22
Professions nomades.....	2	0.50	5.87	»	»	3.22
Militaires, marins de l'État ou du commerce.....	11	2.75	3.24	»	»	»
Vagabonds, mendiants, filles publiques.....	1	0.25	3.83	1	2.38	8.27
TOTAUX.....	400	100.00	100.00	41	100.00	100.00

INSTRUCTION à L'ÉPOQUE DE L'ENTRÉE.	HOMMES.			FEMMES.		
	Quartiers d'amendement.		Proportion p. 0/0 de la population générale.	Quartier d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.
	Nombre	Proportion p. 0/0.		Nombre	Proportion p. 0/0.	
Illettrés	72	18.00	33.26	12	29.26	50.72
Sachant lire	55	13.75	11.08	4	9.76	15.89
— lire et écrire	114	28.50	30.09	11	26.83	25.49
— lire, écrire et calculer.....	73	18.25	18.67	14	34.15	7.02
Possédant l'instruction primaire complète....	60	15.00	5.27	»	»	0.71
— une instruction supérieure à l'en- seignement primaire.....	26	6.50	1.62	»	»	0.17
TOTAUX.....	400	100.00	100.00	41	100.00	100.00

Ainsi, la population des quartiers d'amendement, comparée à celle de l'ensemble des maisons centrales, comprend plus de condamnés de 5 à 7 ans de reclusion et de 2 à 5 ans d'emprisonnement chez les hommes, plus de condamnées aux travaux forcés chez les femmes, plus d'individus des deux sexes coupables d'actes ayant surtout les passions pour mobile, plus d'hommes n'ayant pas dépassé 40 ans, et de femmes de 16 à 30 ans, plus d'hommes mariés, de filles ou de veuves sans enfants ; on y trouve en plus grand nombre, parmi les hommes, des propriétaires ou rentiers, des individus appartenant aux professions libérales, des employés des services publics et des particuliers, des commerçants ou fabricants, des ouvriers en bâtiment ; parmi les femmes, celles qui exercent les professions agricoles, et les domestiques des villes et des campagnes ; enfin, ce qui concorde avec les indications relatives aux professions et à l'âge, le niveau de l'instruction y est plus élevé.

Les renseignements qui suivent font ressortir les résultats de l'enseignement donné pendant l'année, les grâces et récompenses accordées, l'état disciplinaire et la situation des libérés.

Ces renseignements sont rapprochés, pour le quartier de préservation et d'amendement de chaque maison centrale, de ceux qui concernent la population totale du même établissement.

MOUVEMENT des Journées.	CLAIRVAUX.			EVESSES.			FONTENAY-LEZ-VAUX.			MELIN.			POISSY.			CLERMONT.		
	Quartier d'amen- dement.	Propor- tion p. 0/0.	Propor- tion dans la maison.															
Présents à l'é- cole au 31 dé- cembre 1868.	457	100	19.37	»	»	11.07	52	50.00	16.61	9	46.36	7.64	»	»	12.56	400	17.71	»
Admis pen- dant l'année.	64	»	»	32	»	»	62	»	»	7	»	»	28	»	»	12	»	»
TOTAUX...	221	»	»	32	»	»	114	»	»	16	»	»	28	»	»	39	»	»
Sortis	82	»	»	1	»	»	21	»	»	7	»	»	12	»	»	18	»	»
Présents à l'é- cole au 31 dé- cembre 1869.	139	400	20.89	31	100.00	9.57	90	64.75	16.77	9	17.31	7.31	16	41.03	14.07	41	400	15.38

ÉTAT au moment de leur admission, de l'instruction des individus ayant fréquenté l'école dans les quartiers d'aménagement.	CLAIRVAUX.	EYSSIES.	FOTTEVAULT.	MELUN.	POISSY.	CLERMONT.
Illettrés.....	24	10	35	3	5	22
Sachant lire.....	47	4	29	3	2	14
— lire et écrire.....	115	13	37	4	7	19
— lire, écrire et calculer ou recevant le complément de l'instruction primaire.....	35	5	13	6	14	4
TOTAUX.....	221	32	114	16	28	59

RÉSULTATS de l'enseignement dans les quartiers d'aménagement.	CLAIRVAUX.	EYSSIES.	FOTTEVAULT.	MELUN.	POISSY.	CLERMONT.
Illettrés ayant appris à lire.....	12	4	12	1	»	15
— — à lire et à écrire.....	5	3	9	2	2	2
— — à lire, à écrire et à calculer.....	»	2	4	»	3	»
Bonneurs illettrés.....	7	1	10	»	»	5
Sachant lire, ayant appris à écrire.....	20	»	6	3	»	6
— — à écrire et à calculer.....	8	4	12	»	2	»
N'ayant pas fait de progrès.....	19	»	11	»	»	8
Sachant lire et écrire, ayant appris à calculer.....	25	12	31	4	4	13
Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	57	1	»	»	3	»
N'ayant pas fait de progrès.....	33	»	6	»	»	6
Sachant lire, écrire et calculer, ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	13	4	2	6	14	2
N'ayant pas fait de progrès.....	22	1	11	»	»	2
TOTAUX.....	221	32	114	16	28	59

Si l'on compare le nombre des individus illettrés ou sachant lire, qui ont profité de l'enseignement, d'une part, à celui des élèves des mêmes catégories, ayant fréquenté l'école, et, d'autre part, à la population moyenne, on obtient les proportions ci-après, pour chacun des établissements où existe un quartier d'amendement :

ÉTABLISSEMENTS.		PROPORTIO P. 0/0.	
		Par rapport au nombre d'illettrés etc. ayant fréquenté l'école.	Par rapport à la population moyenne.
Clairvaux	Quartier d'amendement.....	63.36	29.41
	Population générale.....	59.26	10.74
Eysses.....	Quartier d'amendement.....	92.85	41.93
	Population générale.....	92.51	10.61
Fontevrault	Quartier d'amendement.....	67.49	37.39
	Population générale.....	82.83	17.09
Melun	Quartier d'amendement.....	100.00	11.55
	Population générale.....	94.12	10.92
Poissy.....	Quartier d'amendement.....	100.00	22.58
	Population générale.....	78.84	8.61
Clermont.....	Quartier d'amendement.....	63.89	47.91
	Population générale.....	52.10	8.42

Ces résultats témoignent du soin qu'apportent les agents locaux au développement de l'instruction au sein de la partie de la population des prisons qui paraît susceptible d'une réforme morale.

GRACES. — COMMUTATIONS. — RÉDUCTIONS DE PEINES. — AUGMENTATION DE DIXIÈMES. — VIREMENTS, ETC.

CATÉGORIES.	CLAIRVAUX.			FYSSÈS.			FONTEYRAULT.			MELUN.			POISSY.			CLEMONT.		
	Quartier d'amendement.		Proportion dans la maison.	Quartier d'amendement.		Proportion dans la maison.	Quartier d'amendement.		Proportion dans la maison.	Quartier d'amendement.		Proportion dans la maison.	Quartier d'amendement.		Proportion dans la maison.	Quartier d'amendement.		Proportion dans la maison.
	Nombre	p. 0/0.		Nombre	p. 0/0.		Nombre	p. 0/0.		Nombre	p. 0/0.		Nombre	p. 0/0.		Nombre	p. 0/0.	
Grâces.....	11	7.12	0.97	»	»	3.34	6	5.21	2.91	13	25.00	2.82	1	3.22	1.89	»	»	1.35
Commutation.	2	4.31	0.22	»	»	0.23	1	0.87	0.23	»	»	0.09	1	3.22	»	»	»	»
Réduction de peines.....	24	45.68	3.43	»	»	3.11	2	1.74	3.07	9	47.31	3.31	1	3.22	1.98	4	8.33	2.98
Augmentation de dixièmes, virements...	3	4.96	3.21	»	»	3.69	»	»	4.09	5	9.61	8.58	»	»	6.93	»	»	3.26
TOTAUX...	40	26.44	7.91	»	»	40.38	9	7.82	10.31	27	51.92	14.83	3	9.67	10.82	4	8.33	7.61

INFRACTIONS ET PUNITIIONS.

RENSEIGNEMENTS.	CLAIRVAUX.		EYSSES.		MONTREVAULT.		MELUN.		POISSY.		CLEMONT.	
	Quartier d'amen- dement.	Propor- tion dans la maison.										
	Nombre.	P. 0/0.										

Infractions.

Délits de droit commun. Infractions à la discipline.	Vols. Voies de fait. Atteintes au meurt. Infraction au silence. Refus de travail. Possession de tabac. Jeu, trafic. Infractions diverses.	7	4,27	15,00	4	12,90	11,76	45	39,13	35,65	2	8,25	1	2,08	0,35				
		2	4,31	8,65	"	"	50,52	"	6	4,65	4,65	1	3,22	1	2,08	2,38			
		6	3,92	2,62	"	"	4,45	"	6	5,21	0,63	"	1,27	"	"	0,54			
		14	9,45	155,43	39	125,81	291,81	116	100,87	62,66	17	32,69	253,63	20	64,51	150,42			
		2	4,31	7,76	1	3,22	46,94	16	13,91	8,90	3	5,77	60,36	7	8,71	2,98			
		1	0,65	5,08	1	6,45	10,72	"	2,15	11,62	3	5,77	44,88	1	3,22	"			
		25	16,34	50,22	5	16,13	21,19	12	10,43	11,62	7	13,46	44,88	1	10,10	"			
		108	70,59	143,88	23	74,19	217,53	30	26,08	31,20	31	59,61	280,44	16	51,61	68,80			
		TOTAUX	107,84	386,34	74	208,70	656,62	225	195,63	250,37	64	123,07	655,90	45	122,56	326,05	10	20,83	136,82

Punitiions.

Calotte.....	12	7,84	36,04	"	"	57,44	65	56,52	61,65	11	21,15	84,10	2	6,45	63,97	1	2,08	36,82
Salle de discipline.....	7	4,57	30,55	"	"	14,98	"	"	"	11	32,69	273,75	40	129,02	253,99	5	10,42	60,46
Pain sec et autres privations alimentaires.....	84	54,90	196,79	42	135,48	311,53	138	120,00	170,47	17	9,61	104,68	3	9,67	9,14	4	8,33	11,27
Réduction de dixièmes et autres punitiions pécuniaires.....	62	40,53	113,96	10	32,26	45,09	22	19,13	24,41	5	63,46	462,53	45	136,14	327,10	10	20,83	108,55
TOTAUX.....	165	107,84	386,34	52	167,74	459,04	225	195,63	250,37	33	63,46	462,53	45	136,14	327,10	10	20,83	108,55

Situation des libérés au moment de leur sortie :

CATÉGORIES.	HOMMES.			FEMMES.		
	Quartiers d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.	Quartier d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.
	Nombre	Proportion p. 0/0.		Nombre	Proportion p. 0/0.	
Libérés par grâce.....	31	25.20	7.32	»	»	5.31
— par expiation de la peine.....	92	75.80	92.68	10	100.00	94.69
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00
Ayant passé dans les maisons centrales :						
1 an et moins.....	9	7.32	5.10	»	»	9.23
Plus de 1 à 2 ans.....	77	62.60	49.57	5	50.00	48.86
— 2 à 3 —.....	23	18.70	15.64	1	10.00	14.29
— 3 à 4 —.....	8	6.50	8.87	1	10.00	6.45
— 4 à 5 —.....	6	4.88	11.62	2	20.00	9.23
Plus de 5 ans.....	»	»	9.20	1	10.00	11.94
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00
Conduite pendant la détention :						
Bonne.....	113	91.87	56.65	10	100.00	63.59
Médiocre.....	8	6.50	25.74	»	»	24.74
Mauvaise.....	2	1.63	17.45	»	»	11.67
Avaient été condamnés pendant leur détention.....	»	»	0.16	»	»	»
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00
Récidivistes.....	2	1.63	41.63	»	»	23.44
Non récidivistes.....	121	98.37	58.37	10	100.00	76.56
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00

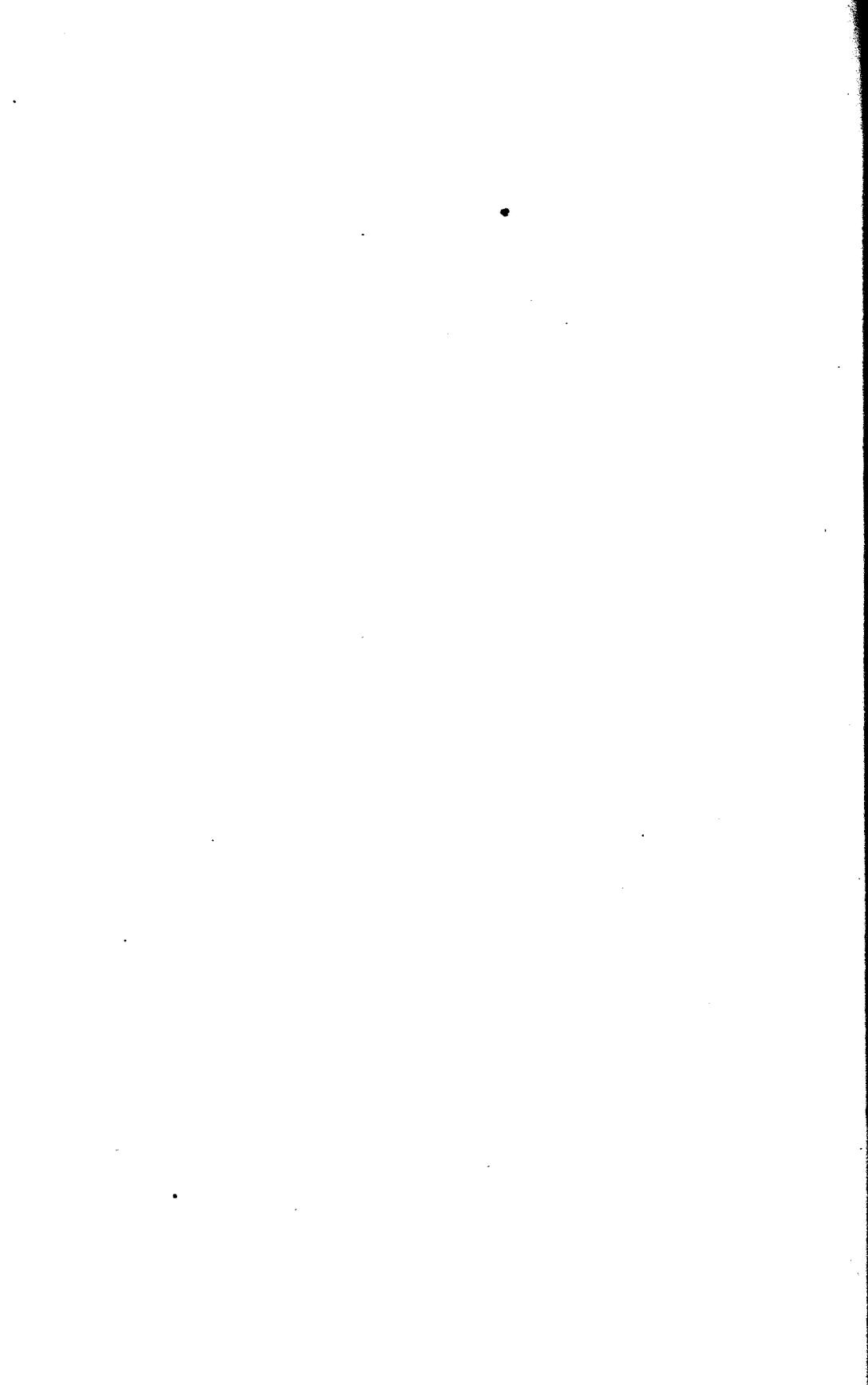
RENSEIGNEMENTS.

RENSEIGNEMENTS.	HOMMES.			FEMMES.		
	Quartiers d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.	Quartier d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.
	Nombre	Proportion p. 0. 0.		Nombre	Proportion p. 0. 0.	
Soumis à la surveillance.....	23	18.70	37.49	4	40.00	31.79
Non soumis à la surveillance.....	100	81.30	62.51	6	60.00	68.21
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00
Destinations :						
Expulsés comme étrangers.....	»	»	4.33	»	»	2.94
Transportés comme repris de justice.....	»	»	0.32	»	»	0.09
Incorporés dans les armées comme jeunes soldats.....	3	2.44	1.41	»	»	»
Malades transférés dans les hôpitaux.....	»	»	0.07	»	»	0.25
— dirigés sur leur { d'après leur demande ancien domicile { par ordre.....	77	62.60	38.58	9	90.00	53.12
»	»	»	4.55	»	»	4.52
— dirigés sur une { d'après leur demande autre localité.. { par ordre.....	40	32.52	42.45	1	10.00	37.62
»	3	2.44	8.09	»	»	1.46
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00
Parmi les libérés autres que les expulsés, les transportés, les incorporés ou les malades :						
Paraissaient avoir des ressources.....	10	8.13	7.43	8	80.00	11.12
En état de { Avaient du travail assuré.....	107	86.99	31.95	2	20.00	45.53
travailler. { N'avaient pas de travail assuré..	6	4.88	48.29	»	»	35.33
Étaient hors d'état de travailler.....	»	»	6.00	»	»	4.70
TOTAUX.....	123	100.00	93.67	10	100.00	96.68
En bonne santé.....	112	91.06	72.79	10	100.00	63.59
Médiocre.....	11	8.94	20.89	»	»	27.44
Mauvaise.....	»	»	6.32	»	»	8.97
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00

RENSEIGNEMENTS.	HOMMES.			FEMMES.		
	Quartiers d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.	Quartier d'amendement.		Proportion p. 0/0 dans la population générale.
	Nombre	Proportion p. 0/0.		Nombre	Proportion p. 0/0.	
Ayant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.....	7	5.69	2.18	2	20.00	4.59
Sachant lire et écrire ou possédant l'instruction primaire.....	94	76.42	52.74	8	80.00	34.21
Sachant lire.....	17	13.82	10.92	»	»	14.55
Illettrés.....	5	4.07	34.16	»	»	46.67
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00
Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule de 20 à 60 francs.....	42	34.15	23.55	»	»	21.61
de 60 à 100 —	43	34.96	14.07	»	»	16.37
de plus de 100 francs.....	20	16.26	25.15	10	100.00	31.91
N'ayant rien reçu à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	18	14.63	34.20	»	»	29.36
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie	»	»	3.03	»	»	0.75
TOTAUX.....	123	100.00	100.00	10	100.00	100.00

Ces chiffres attestent que, comme on l'avait constaté en 1868, les individus sortant des quartiers d'amendement se trouvaient, au moment de leur libération, dans des conditions moins défavorables que les autres. On ne peut que renouveler le vœu de voir bientôt l'œuvre du patronage donner à ces libérés l'assistance qui leur est si nécessaire pour revenir au bien et éviter les occasions de rechute.





TROISIÈME PARTIE.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

La situation des établissements d'éducation correctionnelle, pendant l'année 1869, est constatée par les quinze tableaux statistiques qui vont être successivement analysés.

Une seule modification a été introduite dans la nomenclature des établissements : la colonie de la Loge, qu'on avait dû momentanément évacuer, a été réorganisée.

TABLEAU I. — Population — Effectif.

Le mouvement ascendant de la population, qui s'est produit à partir de l'année 1866, a continué en 1869 pour les garçons.

Au 31 décembre de cette année, l'effectif s'élevait dans les établissements :

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Publics, à	1,288	66	1,354
Privés, à	5,615	1,546	7,161
TOTAUX.....	<u>6,903</u>	<u>1,612</u>	<u>8,515</u>

En 1868, l'effectif avait été pour les garçons de 6,883, ce qui fait ressortir une augmentation de 20 en 1869, tandis que la comparaison de l'effectif des filles pendant ces deux années présente une diminution de 7 pour la dernière.

Le nombre des journées de présence s'est élevé dans les établissements :

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Publics, à	473,661	27,801	501,462
Privés, à	2,030,349	547,445	2,577,764
TOTAUX.....	<u>2,504,010</u>	<u>575,246</u>	<u>3,079,226</u>

Soit, par comparaison avec 1868, une augmentation totale de 95,565 journées, dont 93,312 pour les garçons et 2,553 pour les filles.

La population moyenne est, en 1869, de 8,472, dont 6,897 pour les garçons et 1,575 pour les filles, soit 311 garçons et 36 filles de plus qu'en 1868.

TABLEAU II. — Criminalité.

Sous le rapport des faits qui ont motivé la condamnation ou l'envoi en correction, l'effectif se classe de la manière suivante :

ATTENTATS CONTRE LES PERSONNES.

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Assassinats, empoisonnements.....	8	5	13
Meurtres, coups et blessures.....	151	30	181
Incendies.....	139	34	173
Attentats à la pudeur, aux mœurs.....	272	155	427

ATTENTATS CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

Vols qualifiés, faux, fausse monnaie.....	358	36	394
Vols simples, soustractions frauduleuses, escroqueries.....	4,222	823	5,045
Mendicité.....	390	196	586
Vagabondage.....	1,277	222	1,499
Désobéissance à l'autorité paternelle.....	86	111	197
TOTAUX.....	<u>6,903</u>	<u>1,612</u>	<u>8,515</u>

Au point de vue de la juridiction, on compte :

	Garçons.	Filles.
Jugés par les tribunaux correctionnels.....	6,712	1,510
Jugés par les cours d'assises.....	105	31
TOTAUX.....	<u>6,817</u>	<u>1,541</u>

Le nombre des garçons renfermés pour désobéissance à l'autorité paternelle est de 86; celui des filles détenues pour la même cause est de 111 (1).

En 1868 les chiffres étaient de 80 garçons et 120 filles.

(1) En outre, 56 garçons et 46 filles étaient détenus par voie de correction paternelle dans les maisons d'arrêt. (V. page cxvi.)

TABLEAU III. — Pénalité. — Durée de la peine ou de la correction.

L'effectif, sous le rapport de la pénalité, se répartit ainsi :

CATÉGORIES.	ÉTABLISSEMENTS						TOTAL.		
	PUBLICS.			PRIVÉS.			Garçons	Filles.	TOTAL.
	Garçons	Filles.	TOTAL.	Garçons	Filles.	TOTAL.			
Placés sous la tutelle administrative. (Art. 66 du Code pénal.).....	1,209	20	1,229	3,445	1,452	6,897	6,654	1,472	8,126
Condamnés à l'emprisonnement. (Art. 67 et 69 du Code pénal.).....	73	6	79	90	23	113	163	29	192
Détenus par correction paternelle.....	6	40	46	80	71	151	86	111	197
TOTAUX.....	1,288	66	1,354	3,615	1,546	7,162	6,903	1,612	8,515

Soit, par 100 enfants :

CATÉGORIES.	GARÇONS.			FILLES.		
	Établissements publics.	Établissements privés.	TOTAL.	Établissements publics.	Établissements privés.	TOTAL.
Article 66 du Code pénal.....	93.867	96.972	96.393	30.303	93.920	91.315
Articles 67 et 69 du Code pénal..	5.667	1.603	2.361	9.091	1.488	1.799
Correction paternelle.....	0.466	1.425	1,246	60.606	1.592	6.886
TOTAUX.....	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000

Les jeunes détenus sont, d'après la durée de la peine ou celle de la correction, classés de la manière suivante :

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Un an et au-dessous.	64	1	69
De 1 à 2 ans.....	228	35	263
De 2 à 4 ans.....	1,441	338	1,779
De 4 à 6 ans.....	2,428	567	2,995
De 6 à 8 ans.....	1,604	358	1,962
De 8 à 10 ans.....	813	164	977
10 ans et au-dessus	239	34	273
TOTAUX.....	6,817	1,501	8,318

Les enfants détenus par correction paternelle ne sont pas compris dans ces chiffres.

La population était, sous ces divers rapports, répartie à peu près dans les mêmes proportions en 1868.

TABLEAU IV. — Département où les enfants ont été Jugés.

Les chiffres de ce tableau, comparés à ceux de 1868, offrent les différences suivantes, en ce qui concerne le département de la Seine :

Ont été jugés dans ce département :

	Garçons.	Filles.
En 1868.....	1,128	306
En 1869.....	1,408	279

D'où il ressort, en faveur de cette dernière année, une diminution de 20 garçons et 27 filles.

Pour les autres départements il n'existe que des différences de chiffres peu sensibles entre les deux années.

TABEAU V. — Origine urbaine ou rurale. — État civil.

En 1869, les jeunes détenus des deux sexes appartenant à la population des villes sont au nombre de :

garçons	3,682	} 4,480
filles.....	798	

Ceux appartenant à la population des campagnes :

garçons.....	2,616	} 3,364
filles.....	748	

N'ayant pas de domicile connu ;

garçons.....	605	} 671
filles.....	66	

En 1868 la population des villes était représentée par :

3,725 garçons.
846 filles.
<hr/>
4,571
<hr/>

Celle des campagnes par :

2,512 garçons.
728 filles.
<hr/>
3,240
<hr/>

Il ressort de ces chiffres que si, en 1869, la population des villes entrait pour 91 enfants de moins que l'année précédente dans l'effectif

des établissements d'éducation correctionnelle, celle des campagnes avait fourni un contingent plus élevé de 124.

Sous le rapport de l'état civil, cet effectif se divise de la manière suivante :

	Garçons.	Filles.
Enfants légitimes	5,873	1,292
Enfants naturels	1,030	320

Soit, pour 100 enfants,

	Garçons.	Filles.
légitimes	85.08	80.15
naturels	14.92	19.85

Des 6,903 garçons, 2,191 soit 31.74 p. 0/0 étaient orphelins d'un de leurs parents; 427, soit 6.18 p. 0/0, orphelins de père et de mère; parmi les 1,612 filles on comptait 567, ou 35.17 p. 0/0 orphelines d'un de leurs parents et 122 ou 7.57 p. 0/0, orphelines de père et de mère. Le nombre des enfants élevés dans les hospices était de 129 pour les garçons (1.86 p. 0/0) et de 35 pour les filles (2.17 p. 0/0).

Ces chiffres, qui sont à peu près constants, font ressortir les conditions défavorables où se trouvaient placés, en nombre considérable, les enfants que la justice envoie dans les établissements d'éducation correctionnelle. Les conséquences que l'on peut tirer de ce fait, par rapport à l'appréciation des causes de la criminalité du jeune âge, sont confirmées par les renseignements contenus dans le tableau X dont je crois utile de transcrire ici l'analyse, en intervertissant l'ordre des documents statistiques.

TABIEAU X. — Situation des familles.

Dans ce tableau, les jeunes détenus sont répartis de la manière suivante, selon qu'ils appartiennent à des parents :

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Aisés.....	83	20	103
Vivant de leur travail.....	4,514	810	5,324
Sans profession, mendiants, vagabonds	986	317	1,303
Inconnus, disparus, décédés..	713	198	911
Repris de justice.....	607	267	874
TOTAUX.....	6,903	1,612	8,515

Soit, pour 100 enfants :

	Garçons.	Filles.
Parents aisés.....	1.20	1.24
Vivant de leur travail.....	65.39	50.25
Mendiants, vagabonds, inconnus, disparus, décédés. repris de justice.....	33.41	48.51
TOTAUX.....	100.00	100.00

Ainsi, le tiers des garçons et près de la moitié des filles étaient sans parents ou n'avaient reçu de leurs familles que de pernicieux exemples et souvent de funestes conseils. Si près des deux tiers des uns et plus de la moitié des autres appartenaient à des parents vivant de leur travail, on peut douter que leur enfance ait trouvé toujours auprès de ceux-ci les soins, l'enseignement moral, si nécessaires pendant les premières années de la vie.

La statistique de 1868, en signalant cette situation, indiquait diverses mesures dont l'adoption serait de nature à en atténuer, dans l'intérêt de la société, les regrettables conséquences.

En terminant l'examen des renseignements relatifs à l'état civil et à la position des familles des jeunes détenus, il me paraît intéressant de faire remarquer que, parmi les filles, 19.85 p. 0/0 étaient enfants naturelles, 42.74 orphelines d'un de leurs parents ou de père et de mère, 2.17 élèves des hospices, 48.51 issues de parents mendiants, vagabonds, inconnus, disparus ou repris de justice, tandis que, parmi les garçons, les proportions étaient respectivement de 14.92 p. 0/0, 37.92 p. 0/0, 1.86 p. 0/0, et 33.41 p. 0/0. La mort, l'abandon, l'immoralité ou la misère des parents ont donc, sur la criminalité du jeune âge, une influence plus sensible chez les filles. C'est

qu'elles peuvent moins que les garçons se passer d'une famille qui les guide et les protège.

TABLEAU VI. — Age.

Considérée au point de vue de l'âge, la population était ainsi répartie :

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
De 7 à 9 ans.....	75	19	85
De 9 à 11 —	380	69	449
De 11 à 13 —	983	209	1.192
De 13 à 15 —	1,806	368	2,174
De 15 à 17 —	2,045	475	2,520
De 17 à 19 —	1,224	352	1,576
De 19 à 21 —	390	129	519
TOTAUX.....	<u>6.903</u>	<u>1,612</u>	<u>8,515</u>

Soit, pour 100 jeunes détenus :

	Garçons.	Filles.
De 7 à 9 ans.....	1.086	0.620
De 9 à 11 —	5.505	4.280
De 11 à 13 —	14.240	12.965
De 13 à 15 —	26.163	22.829
De 15 à 17 —	29.625	29.467
De 17 à 19 —	17.731	21.836
De 19 à 21 —	5.650	8.003
TOTAUX.....	<u>100.000</u>	<u>100.000</u>

Ces proportions, comparées à celles de 1868, ne présentent pas de différences notables.

TABLEAU VII. — Religions.

Au 31 décembre 1869, l'effectif, sous le rapport des religions, se décompose en :

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Catholiques.....	6,802	1,593	8,395
Protestants.....	90	17	107
Israélites.....	11	2	13
TOTAUX.....	<u>6,903</u>	<u>1,612</u>	<u>8,515</u>

Des 90 garçons protestants, 87 étaient détenus à la colonie de Sainte-Foy, établissement spécialement affecté aux enfants de la religion réformée, 2 à la colonie d'Oullins; 1 était confié à la société de patronage de la Seine; les 41 garçons israélites étaient réunis à la colonie horticole de Nancy. Des 17 filles protestantes, 15 étaient placées à l'institut des servantes protestantes de Strasbourg, une à la maison pénitentiaire de Sainte-Foy, une au quartier correctionnel de Nevers. Ce dernier établissement renfermait aussi une des deux israélites; l'autre était élevée à la solitude de Nazareth. Tous ces enfants recevaient les soins des ministres de leurs religions.

TABLEAU VIII. — Instruction.

Avant leur entrée dans les établissements :

	Garçons.	Filles.
Possédaient une instruction supérieure à l'enseignement primaire.	7	4
Savaient lire et écrire.....	1,354	231
Savaient lire.....	1,303	275
Étaient illettrés.....	4,239	1,102

Au 31 décembre 1869, on constatait les résultats suivants, obtenus depuis l'entrée dans les établissements :

		Garçons.	Filles.
		—	—
Illettrés.....	{ Ayant appris à lire	1,221	336
	{ Ayant appris à lire et à écrire.....	1,092	329
	{ Ayant appris à lire, à écrire et à calculer	1,089	287
	{ Demeurés illettrés.....	837	150
Sachant lire.	{ Ayant appris à écrire	567	86
	{ Ayant appris à écrire et à calculer	558	147
Sachant lire	{ N'ayant pas fait de progrès.....	178	42
	{ Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	1,003	154
	{ et écrire.. / N'ayant pas fait de progrès.....	351	77

De la comparaison de ces chiffres ressortent les proportions ci-après, pour 100 enfants :

		GARÇONS.			FILLES.		
		Établissements publics.	Établissements privés.	MOYENNE GÉNÉRALE.	Établissements publics.	Établissements privés.	MOYENNE GÉNÉRALE.
Illettrés.....	{ Ayant profité de l'enseignement	89.34	77.93	80.25	56.25	86.83	86.39
	{ N'ayant pas profité de l'enseignement	10.66	22.07	19.75	43.75	13.17	13.61
Sachant lire.	{ Ayant profité de l'enseignement	94.59	84.11	86.34	54.55	85.99	84.73
	{ N'ayant pas fait de progrès....	5.41	15.89	13.66	45.45	14.01	15.27
Sachant lire	{ Ayant profité de l'enseignement	87.49	72.41	74.08	30.77	73.96	66.67
	{ et écrire... / N'ayant pas fait de progrès....	12.51	27.59	25.92	69.23	26.04	33.33

Les proportions étaient un peu plus satisfaisantes en 1868.

Vous remarquerez, Monsieur le Ministre, que, pour les garçons, l'instruction est plus développée dans les établissements publics que dans les établissements privés. C'est le contraire pour les filles, mais je dois expliquer, en ce qui concerne ces dernières, que les établissements publics comptent seulement une population de 66 jeunes détenues, dont 24 renfermées comme insubordonnées au quartier correctionnel de Nevers, et les autres placées à Saint-Lazare. Les moyennes générales sont, d'ailleurs, plus favorables pour les filles que pour les garçons.

TABIEAU IX. — Professions.

Sous le rapport de la situation professionnelle antérieure à l'entrée dans les établissements, l'effectif se répartit de la manière suivante :

	GARÇONS.		FILLES.	
	Nombre.	Proportion pour 100.	Nombre.	Proportion pour 100.
Étaient { agriculteurs	706	10.228	92	5.707
{ industriels.....	1,411	20.440	323	20.037
Avaient d'autres professions.....	522	7.562	83	5.149
Étaient sans profession.....	1,264	61.770	1,114	69.107
TOTAUX.....	6,903	100.000	1,612	100.000

L'instruction professionnelle qui leur a été donnée, depuis leur admission dans les établissements, a apporté à leur situation les modifications ci-après :

	Garçons.	Filles.	TOTAL.
Agriculteurs et horticulteurs.....	4,878	367	5,245
Industriels.....	4,558	932	5,490
Occupés aux services intérieurs.....	360	273	633
N'ayant pas encore de profession dans l'établissement	107	40	147
TOTAUX.....	6,903	1,612	8,515

Par rapport à l'effectif, la proportion est la suivante, pour 100 jeunes détenus :

	Garçons.	Filles.
Agriculteurs, horticulteurs.....	70.665	22.767
Industriels.....	22.570	57.816
Occupés aux services intérieurs.....	5.215	16.936
N'ayant pas encore de profession.....	1.550	2.481

En 1868, les proportions étaient :

	Garçons.	Filles.
Pour les agriculteurs ou horticulteurs.....	73.768	23.101
Pour les industriels.....	18.949	56.146
Pour les enfants occupés aux services intérieurs.....	5.602	16.862
N'ayant pas encore de profession.....	1.681	3.891

Ainsi, en 1869, pour les garçons, le nombre des industriels a augmenté de 3.621 p. 0/0, tandis que celui des agriculteurs a diminué de 3.103 p. 0/0, celui des enfants employés aux services économiques de 0.387 et celui des inoccupés de 0.131. Pour les filles, il y a une augmentation de 1.670 p. 0/0 sur l'effectif des ateliers industriels, de 0.074 sur le nombre des enfants employées aux services économiques tandis qu'on constate une diminution de 0.334 sur le nombre des jeunes détenues appliquées à l'agriculture, et de 1.410 sur celui des inoccupées.

TABLEAU XI. — État religieux, moral et disciplinaire.

Le nombre des jeunes détenus ayant fait leur première communion pendant l'année est de 908 garçons et 202 filles.

Les enfants jugés dignes de récompenses ont obtenu :

	Garçons.	Filles.
La grâce.....	19	10
La mise en liberté provisoire.....	339	26
Des livrets de caisse d'épargne.....	329	105
Des livres, des instruments d'honneur.....	1,268	453
Des récompenses pécuniaires.....	10,504	883
Des récompenses honorifiques.....	2,306	671
D'autres récompenses.....	10,598	1,385
TOTAUX.....	<u>25,363</u>	<u>3,533</u>

Les punitions disciplinaires forment un total de 33,681, dont 33,786 applicables au garçons et 1,895 aux filles.

Les infractions ont été au nombre de 33,883, dont 33,819 commises par les garçons et 2,066 par les filles, savoir :

	Garçons.
	—
Paresse.....	8,814
Insubordination.....	2,242
Voies de fait.....	1,400
Vols.....	1,264
Immoralité.....	349
Autres infractions.....	19,750
	—
	Filles.
	—
Paresse.....	742
Insubordination.....	318
Vols.....	152
Immoralité.....	127
Voies de fait.....	23
Autres infractions.....	704

Le nombre des enfants condamnés par les tribunaux, pendant leur détention, s'élève à 12, tous du sexe masculin.

Celui des jeunes détenus transférés dans d'autres établissements par mesure disciplinaire a été de 116 garçons et 8 filles. Les premiers ont été dirigés sur la colonie correctionnelle de Saint-Hilaire, ou les quartiers de Rouen, Dijon et Villeneuve-sur-Lot, les autres sur les quartiers de Nevers ou de Saint-Lazare.

TABLEAU XII. — État sanitaire.

Le nombre des malades a été, en 1869, de 2,211 garçons et 483 filles.

Le total des journées d'infirmierie s'est élevé à 36,102 pour les garçons et 15,847 pour les filles, soit, par rapport aux journées de détention, 1.44 p. 0/0 pour les uns et 2.75 p. 0/0 pour les autres.

On a constaté 86 décès par suite de maladie, ou 1.24 p. 0/0 dans les établissements affectés aux garçons, et 32, ou 1.98 p. 0/0, dans les établissements affectés aux filles.

En 1868, les moyennes des décès étaient :

Pour les garçons de.....	1.67 p. 0/0
Pour les filles de.....	2.20 —

En outre, 2 garçons sont décédés, en 1869, à la suite d'accidents (1 à Langonnet, 1 à Nancy).

Il n'y a pas eu de suicide.

Trois cas d'aliénation mentale ont été signalés (1 chez les garçons, 2 chez les filles).

TABLEAU XIII. — Travail.

Ce tableau présente la répartition de la population par établissement, et suivant les diverses professions, agricoles ou industrielles, exercées dans les colonies et maisons pénitentiaires au 31 décembre 1869.

Ainsi que le constate le tableau IX, le nombre des enfants occupés, non compris ceux qui étaient employés aux services intérieurs, s'élevait à 6,436, dont 4,878 à l'agriculture ou aux travaux qui s'y rattachent et 1,558 à l'industrie, pour les garçons, et à 1,299 dont 367 à l'agriculture et 932 à l'industrie, pour les filles.

Les professions industrielles qui ont compté le plus grand nombre de travailleurs sont, pour les garçons, celles des tailleurs, 330, de la cordonnerie, 153, de la menuiserie, 114, de la ciselure, 81, de la

forge, 77, de la maçonnerie, 75; et pour les filles, de la couture, la broderie, la lingerie, 836, du blanchissage et du repassage 79.

TABLEAU XIV. — Récidivistes.

Antérieurement à leur entrée dans les établissements :

444 garçons et 62 filles	avaient été envoyés en correction	une fois.
147 — 12 —	—	deux fois.
43 — 5 —	—	trois fois.
20 — » —	—	quatre fois.
25 — » —	—	cinq fois et plus.
<hr/> 679 —	<hr/> 79 —	

Soit, par rapport à l'effectif, une proportion de 9.83 p. 0/0 pour les garçons, et de 4.90 p. 0/0 pour les filles.

Ces proportions ont été, en 1868, de 7.93 pour les garçons, et de 0.79 pour les filles.

TABLEAU XV. — Libérés.

Le résumé suivant fait connaître la situation des jeunes détenus libérés, au moment de leur sortie, et les mesures prises à leur égard, soit par l'administration, soit par les chefs d'établissement.

En comparant quelques-uns de ces renseignements avec ceux de même nature se rapportant à 1868, on pourra juger des différences que les deux années offrent entre elles.

	En 1868.	En 1869.
Libérés.....	1,731	1,774
Ont appris à { lire et écrire.....	1,642	1,652
{ lire, écrire et compter.....		
{ lire seulement.....		
Sont restés complètement illettrés.....	89	122
Ont appris un métier { agricole.....	1,640	1,643
{ industriel.....		
En état de gagner leur vie.....	1,555	1,580
Ont reçu des habillements à leur sortie.....	1,503	1,607
Pour une somme de.....	fr. c. 53,325 33	fr. c. 52,770 15
Ont reçu des secours de route.....	1,377	1,484
Pour une somme de.....	fr. c. 33,133 56	fr. c. 34,493 »

On voit par ce tableau comparatif que l'administration, conformément à l'article 118 du règlement général du 10 avril 1869, s'efforce toujours de ménager aux jeunes détenus, sortis des établissements correctionnels, les moyens de trouver dans la société à laquelle ils sont rendus la possibilité de vivre honnêtement du fruit de leur travail.

QUATRIÈME PARTIE.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION. — CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ.

TABLEAU UNIQUE. — Mouvement de la population.

Il est entré dans les chambres et dépôts de sûreté, pendant l'année 1869, 102,460 individus des deux sexes, savoir :

	Prisonniers civils.	Militaires et marins.	TOTAL.
Seine.....	49,510	29	49,539
Autres départements.....	49,085	3,836	52,921
TOTAUX.....	<u>98,595</u>	<u>3,865</u>	<u>102,460</u>

Ces lieux de détention provisoire renfermaient, au 31 décembre 1869 :

Dans la Seine.....	273 détenus
Dans les autres départements.....	59
ENSEMBLE.....	<u>332</u>

Soit 102 individus de moins qu'en 1868 où on en comptait 434. Le total des journées de détention a été de 200,554, savoir :

	Prisonniers civils.	Militaires et marins.	TOTAL.
Pour la Seine.....	126,013	52	126,065
Pour les autres départements.....	67,760	6,729	74,489
TOTAL.....	<u>193,773</u>	<u>6,781</u>	<u>200,554</u>

Soit une population moyenne générale de 549.

L'année 1868 avait donné lieu à un mouvement d'entrée de 144,644, et les journées de détention s'étaient élevées à 223,676. Il y a donc eu en 1869 une diminution de 9,184 dans le chiffre des entrées, et de 23,122, dans celui des journées de détention.

On a constaté, en 1869, 9 évasions, dont 3 suivies de la capture des fugitifs, tandis qu'en 1868, il y avait eu 9 évadés repris et 7 non repris, ensemble 16.

L'administration continue la transformation des dépôts en chambres de sûreté, établies dans les conditions prescrites par l'article 85 de la loi du 28 germinal an vi.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

TABLEAU I. — Mouvement général d'entrée et de sortie.
— Effectif au 31 décembre 1869.

La population des maisons d'arrêt, de justice et de correction était,
 au 31 décembre 1868, de..... (1) 22,342

Sont entrés pendant l'année 1869 :

Venant de l'état de liberté.....	145,763	} 191,813
— d'autres prisons.....	45,457	
Réintégré après évasion.....	30	
— après transfèrement dans un établissement hospitalier.....	563	
ENSEMBLE.....	214,153	

Sont sortis :

Par expiration de la peine.....	114,501	} 193,618
Par grâce.....	1,175	
Par acquittement, ordonnance de non-lieu ou ordre administratif.....	27,739	
Transférés au bagne, dans les maisons centrales ou dans les établissements d'éducation correctionnelle.....	16,915	
Transférés dans des prisons départementales.....	30,502	
— dans des établissements hospitaliers.....	1,992	
Évadés.....	49	
Décédés.....	745	
RESTE au 31 décembre 1869.....	20,537	

(1) Par suite d'une erreur d'impression la Statistique de 1868 porte 22,998.

Soit 1,803 de moins qu'à la fin de l'année précédente.

Les dix établissements où on a compté le plus grand nombre d'entrées sont les suivants :

Paris, maison d'arrêt de Mazas.....	9,015
— — et de correction de Saint-Lazare.....	7,267
— — — de la Santé.....	5,104
— maison de justice.....	5,092
Marseille, maison d'arrêt.....	3,930
Rouen, maison d'arrêt et de correction.....	3,795
Lille, maison d'arrêt et de correction.....	3,027
Lyon, maison d'arrêt et de justice.....	2,958
Paris, maison d'arrêt et de correction de Sainte-Pélagie.....	2,817
Lyon, maison de correction.....	2,669

Ceux où on en a constaté le moins :

Barcelonnette, maison d'arrêt et de correction.....	24
Mézières, maison de justice.....	30
Loudun, maison d'arrêt et de correction.....	31
Chambon, — —.....	42
Ussel, — —.....	48
Le Blanc, — —.....	49
Civray, — —.....	53
Saint-Yrieix, — —.....	54
Castellanne, — —.....	57
Moutiers, — —.....	57

Le nombre des journées de présence dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction ou les dépôts et chambres de sûreté, a été, en 1869, de 7,724,703, savoir :

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

Hommes et jeunes garçons.....	6,021,838	} 7,524,140
Femmes et jeunes filles.....	1,502,311	

DÉPÔTS ET CHAMBES DE SÛRETÉ.

Hommes et jeunes garçons (civils).....	153,184	} 200,554
Militaires et marins.....	6,781	
Femmes et jeunes filles.....	40,589	

TOTAL ÉGAL..... 7,724,703

Pendant l'année bissextile 1868, le nombre des journées de détention s'était élevé à 8,267,764.

La population moyenne générale a été, en 1869, de 21,163, savoir :

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

Hommes et jeunes garçons.....	16,498
Femmes et jeunes filles.....	4,116
Dépôts et chambres de sûreté.....	549
TOTAL.....	<u>21,163</u>

Soit 1,426 de moins qu'en 1868.

Les maisons d'arrêt, de justice et de correction de la Seine figurent dans le total de la population au 31 décembre 1869, pour les nombres ci-après :

Hommes et jeunes garçons.....	3,544	} 4,836
Femmes et jeunes filles.....	1,292	

L'effectif moyen était de 3,520 hommes et jeunes garçons, et 1,326 femmes et jeunes filles en 1868. Il y a donc eu, en 1869, une augmentation de 24 hommes et jeunes garçons, et une diminution de 34 femmes et jeunes filles.

La population des dépôts et chambres de sûreté de ce département était, au 31 décembre 1869, de :

216 hommes et jeunes garçons,
57 femmes et jeunes filles.
Ensemble <u>273</u>

tandis qu'elle avait été l'année précédente de 322 pour les deux sexes, soit une diminution de 49 en 1869.

Le total des journées de détention pour ces mêmes prisons ressort à :

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

Hommes et jeunes garçons.....	1,279,149	} 1,771,001
Femmes et jeunes filles.....	491,852	

DÉPÔTS ET CHAMBRES DE SÛRETÉ.

Hommes et jeunes garçons.....	94,826	} 126,013
Femmes et jeunes filles.....	31,187	

ENSEMBLE..... 1,897,014

Ces chiffres représentent une population moyenne de 5,197, ainsi répartie :

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

Hommes et jeunes garçons.....	3,504	} 4,852
Femmes et jeunes filles.....	1,348	

DÉPÔTS ET CHAMBRES DE SÛRETÉ.

Hommes et jeunes garçons.....	260	} 315
Femmes et jeunes filles.....	85	

TOTAL ÉGAL..... 5,197

En 1868, le nombre des journées avait été de 1,963,670, et la population moyenne de 5,365.

Les dix départements où la population des prisons de toute catégorie a été la plus élevée sont, après la Seine ;

	Journées.	Moyennes.
La Seine-Inférieure.....	353,331	968
Le Nord.....	324,928	890
Les Bouches-du-Rhône.....	241,137	661
Le Rhône.....	197,456	541
La Gironde.....	170,783	468
L'Aisne.....	155,893	427
Le Bas-Rhin.....	140,933	386
Le Pas-de-Calais.....	139,844	383
Le Haut-Rhin.....	136,014	372
La Loire-Inférieure.....	134,973	370

Les dix départements où elle a été la plus faible sont :

	Journées.	Moyennes.
Les Hautes-Alpes.....	8,046	22
La Creuse.....	9,608	26
La Lozère.....	12,192	33
L'Ariège.....	13,691	38
Les Hautes-Pyrénées.....	14,754	40
Les Basses-Alpes.....	15,098	41
L'Indre.....	16,919	49
Le Cantal.....	18,095	50
Les Deux-Sèvres.....	19,847	54
La Corrèze.....	20,750	57

Le nombre des évadés, qui, en 1868, avait été de 20, tous du sexe masculin, s'est élevé en 1869 à 39 : 36 hommes et 3 femmes. Le département de la Seine figure dans ces chiffres pour 2 hommes.

TABLEAU II. — Répartition de l'effectif suivant la situation légale.

La population des maisons d'arrêt, de justice et de correction, qui était au 31 décembre 1869, comme je l'ai indiqué plus haut, de 20,537 détenus des deux sexes, se décomposait de la manière suivante sous le rapport de l'âge et du sexe :

ADULTES :

Hommes.....	16,354	} 20,130
Femmes.....	3,776	

JEUNES DÉTENUS :

Garçons.....	300	} 407
Filles.....	107	

ENSEMBLE..... 20,537

Au point de vue de la situation légale, cet effectif était ainsi réparti :

Adultes . .	}	Prévenus.....	3,303
		Accusés.....	322
		Condamnés en appel ou en pourvoi.....	417
		— attendant leur transfèrement.....	575
		— à un emprisonnement d'un an et au-dessous....	13,606
		— à plus d'un an autorisés à subir leur peine dans les prisons.....	214
		Détenus pour dette envers l'État.....	64
		— pour dette envers les particuliers.....	8
		— par mesure administrative.....	1,465
		Passagers civils....	55
Jeunes détenus.	}	— militaires et marins.....	101
		Par voie de correction paternelle.....	104
		Prévenus et accusés.....	101
		Condamnés à un emprisonnement de 6 mois et au-dessous ..	49
		Jugés attendant leur transfèrement.....	153
TOTAL ÉGAL.....			<u>20,537</u>

Il ressort de ces chiffres que les adultes prévenus formaient, au 31 décembre 1869, 15.08 pour cent de l'effectif.

La proportion était de 17.30 pour cent en 1868, soit, pour 1869, une diminution de 1.22 pour cent.

Le nombre des condamnés à plus d'un an autorisés exceptionnellement à subir leur peine dans les maisons départementales de correction, qui s'élevait au 31 décembre 1866 à 1,069, et était descendu en 1867 à 840, en 1868 à 451, n'était plus, au 31 décembre 1869, que de 214, dont 127 hommes et 87 femmes. Dans ces nombres, la population des anciens quartiers en voie de suppression par extinction, à Rouen, (hommes) à Châlons, à Nevers et à Thonon (femmes), figurait pour 74 des uns et 35 des autres.

La maison d'arrêt et de correction de La Roquette, à Paris, renfermait, au 31 décembre 1869, 56 jeunes garçons détenus par voie de correction paternelle; celle de Saint-Lazare comptait 40 jeunes filles détenues pour la même cause.

Les prisons des autres départements contenaient, au 31 décembre 1869, 2 jeunes garçons et 6 jeunes filles, renfermés par application des articles 375 et suivants du Code civil.

En 1868, les nombres étaient 57 garçons et 48 filles dans les prisons de la Seine, 2 garçons et 8 filles dans celles des autres départements.

Le même tableau indique dans ses colonnes 36 à 39, par prison et par sexe, la population moyenne résultant des calculs déduits du tableau I. Cette moyenne (non compris les chiffres afférents aux dépôts et chambres de sûreté qui ne figurent pas au tableau II), a été, ainsi qu'on l'a déjà vu, de 20,614, dont 16,498 pour les hommes et jeunes garçons, et 4,116 pour les femmes et jeunes filles.

TABLEAU III. — État sanitaire.

On a constaté en 1869, dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, 19,992 maladies se divisant de la manière suivante :

	HOMMES et jeunes garçons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Aiguës	7,753	3,502	11,255
Chroniques	6,395	2,342	8,737
TOTAL.....	14,148	5,844	19,992

Par rapport à la population moyenne (hommes et jeunes garçons 16,498, — femmes et jeunes filles 4,116, — ensemble 20,614), ces chiffres donnent les proportions ci-après par 100 individus :

	HOMMES et jeunes garçons.	FEMMES et jeunes filles.
Maladies. { Aiguës.....	46.99	87.51
{ Chroniques.....	38.76	56.68
TOTAUX.....	85.75	144.19

En 1868 la proportion avait été :

Pour les hommes et jeunes garçons	79.01
Pour les femmes et jeunes filles.....	122.89

Il y a donc eu en 1869, dans le nombre des maladies, une augmentation de 6.74 p. 0/0 en ce qui concerne les hommes et jeunes garçons, et de 21.30 p. 100 relativement aux femmes et jeunes filles.

Le nombre des journées de traitement a été de 335,522, savoir :

	HOMMES et jeunes garçons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Dans les infirmeries des prisons	136,923	158,237	295,160
Dans les hôpitaux.....	24,539	15,823	40,362
TOTAUX.....	<u>161,462</u>	<u>174,060</u>	<u>335,522</u>

La Statistique n'indique aucun chiffre pour les journées d'hôpital des détenus des prisons de la Seine, bien qu'un certain nombre de détenus soient, par mesure exceptionnelle, placés dans les établissements hospitaliers. Le nombre total des journées de maladie dans les autres départements étant de 133,403, dont 94,523 pour les hommes et jeunes garçons, et 38,880 pour les femmes et jeunes filles, on voit que les journées de traitement à l'hôpital représentent, par rapport aux journées de maladie, une proportion de 25.95 p. 0/0 pour le sexe masculin, 40.70 p. 0/0 pour le sexe féminin ou 30.25 p. 0/0 pour l'ensemble de la population. Les proportions étaient l'année précédente de 28.10 pour les hommes et jeunes garçons, de 39.19 pour les femmes et jeunes filles, 31.54 pour les deux sexes.

Le nombre des journées de traitement dans les infirmeries, comparé à celui des journées de détention, donne la proportion de 2.27 p. 0/0 pour le sexe masculin, 10.53 pour le sexe féminin, 3.92 pour les deux sexes.

L'élévation du nombre des maladies et de celui des journées d'infirmerie afférents aux femmes résulte de ce que les chiffres ci-dessus comprennent ceux qui se rapportent à la prison de Saint-Lazare, à Paris, où sont traitées les filles soumises atteintes d'affections syphilitiques.

Si l'on considère spécialement l'état sanitaire des 88 départements autres que la Seine, on constate que la proportion du nombre des maladies à la population moyenne est seulement de 90.42 p. 0/0, et celle des journées d'infirmierie aux journées de détention de 2.19 p. 0/0.

Le nombre des individus décédés dans les infirmeries des prisons a été de 313, soit 3.10 p. 0/0 pour les hommes et de 207, soit 5.03 p. 0/0 pour les femmes.

Les décès dans les hôpitaux forment un total de 111 pour les hommes et 24 pour les femmes.

Ces chiffres diffèrent peu de ceux de l'année précédente.

Il y a eu 15 suicides dont 13 hommes et 2 femmes, en 1869, tandis qu'on en avait compté pour les uns, 10 en 1866, 21 en 1867, 25 en 1868, et pour les autres, 2 en 1866, 3 en 1867, 3 en 1868.

On a signalé 441 cas d'aliénation mentale chez les hommes ou les jeunes garçons, 82 chez les femmes ou les jeunes filles. La plupart de ces individus étaient des prévenus, qui, par suite de la constatation de l'état de leurs facultés, ont été l'objet d'ordonnances de non-lieu. L'épilepsie a été reconnue dans 266 cas (hommes et jeunes garçons 233, femmes et jeunes filles 33). En 1868, les nombres étaient : aliénés 371 hommes, 81 femmes ; épileptiques 293 hommes et 47 femmes.

TABLEAU IV. — État disciplinaire.

Le nombre des infractions à la discipline dans toutes les maisons d'arrêt, de justice et de correction, s'est élevé, en 1869, pour les deux sexes, à 19,368, savoir :

Actes de violence ou de fureur	1,618
Immoralité	467
Refus de travail	1,296
Autres infractions	15,957
TOTAL.....	19,368

L'ensemble de ces infractions, par rapport à la population moyenne (20,614), correspond à 93.94 p. 0/0.

En 1868, la proportion s'est élevée à 126.78 p. 0/0.

Les 19,368 infractions constatées ont été punies :

9,533 par le cachot ou la cellule,
9,572 par la privation d'aliments autres que le pain.
<u>19,105</u>

263 infractions n'ont été l'objet, à raison de leur peu d'importance, d'aucune mesure disciplinaire.

Les punitions récidivées se sont élevées à 3,174.

En outre, 74 hommes et 11 femmes ont été condamnés, à raison de crimes ou délits commis pendant leur détention, savoir : 1 homme à une peine afflictive et infamante, 73 hommes et 11 femmes à des peines correctionnelles.

TABLEAUX V et VI. -- Travail.

Au 31 décembre 1869, l'effectif des maisons d'arrêt, de justice et de correction était ainsi réparti, au point de vue de l'état d'occupation ou d'inoccupation des détenus :

CATÉGORIES.	HOMMES et JEUNES GARÇONS.			FEMMES et JEUNES FILLES.			TOTAL.		
	Occupés.	Inoc- pés.	TOTAL.	Occupées	Inoc- pées.	TOTAL	Occupés.	Inoc- pés.	TOTAL.
Condamnés.....	9,349	3,100	12,449	2,141	424	2,565	11,490	3,524	15,014
Prévenus, accu- sés et autres détenus non ju- gés	1,176	3,029	4,205	334	984	1,318	4,510	4,013	5,523
TOTAUX....	10,525	6,129	16,654	2,475	1,408	3,883	13,000	7,537	20,537
Soit pour 100 individus :									
Condamnés.....	75.10	24.90	100. »	83.47	16.53	100. »	76.53	23.47	100. »
Prévenus, accu- sés et autres détenus non ju- gés	27.97	72.03	100. »	25.35	74.65	100. »	27.34	72.66	100. »
ENSEMBLE..	63.20	36.80	100. »	63.74	36.26	100. »	63.30	36.70	100. »

Le produit du travail s'est élevé, pendant l'année, à 1,829,009 fr. 56, dont 502,970 fr. 80 dans le département de la Seine, et 1,326,038 76 dans les autres départements.

Les journées de travail ont été au nombre de 3,673,705, soit un effectif de 11,889 travailleurs par jour.

Le produit moyen est ressorti, par journée de travail, à 49 c. 78 et par journée de détention, à 24 c. 31.

En 1868 le total des produits avait été seulement de 1,811,672 f. 67, la moyenne par journée de travail, de 47 c. et la moyenne par journée de détention, de 22 c. 52.

Les dix départements où la moyenne du produit par journée de travail a été la plus élevée sont les suivants :

	1869.	1868.
Aube.....	75 centimes.	76 centimes.
Bouches-du-Rhône	68 —	67 —
Isère.....	66 —	64 —
Seine-et-Marne.....	65 —	67 —
Seine-Inférieure.....	63 —	58 —
Marne.....	61 —	58 —

	1869.		1868.	
Haute-Marne.....	59	—	45	—
Rhône.....	58	—	54	—
Charente.....	57	—	60	—
Eure-et-Loir.....	57	—	56	—

Ceux où elle a été la plus faible sont :

	1869.		1868.	
Corse.....	00	centimes.	00	centimes.
Lot-et-Garonne.....	23	—	30	—
Morbihan.....	25	—	30	—
Côtes-du-Nord.....	26	—	26	—
Manche.....	27	—	39	—
Jura.....	28	—	58	—
Haute-Saône.....	28	—	25	—
Hautes-Alpes.....	29	—	19	—
Ariège.....	29	—	31	—
Hautes-Pyrénées.....	31	—	28	—

Dans les prisons de la Seine, la moyenne par journée de travail a été de 56 centimes.

Le service intérieur figure pour une somme de 246,518 fr. 44 c. dans le montant total des salaires des détenus.

Les industries dont le produit a été le plus élevé sont :

	fr. c.
Le cardage, le bobinage et le dévidage.....	237,503 09
La couture.....	200,821 30
La cordonnerie et le piquage.....	135,927 79
Le tressage de paille, la sparterie.....	126,060 44
La chaussonnerie.....	118,570 90
La papeterie, le découpage du papier.....	75,859 78
Le cartonnage.....	67,932 14
La boutonnerie.....	61,244 58
La serrurerie, la quincaillerie.....	58,576 68
Le tissage de fil, coton, laine et soie.....	54,290 06
La vannerie.....	46,736 21
L'ébénisterie, la menuiserie.....	40,209 74

Ainsi qu'on l'a vu, le produit du travail s'est élevé à 1,829,009 f. 56.

Il a été réparti de la manière suivante :

	fr. c.
Au Trésor	72 54
Aux entrepreneurs.....	881,126 45
Aux détenus (gratifications { Hommes et jeunes garçons.. 777,656 01 } comprises)..... { Femmes et jeunes filles 170,154 56 }	947,810 50
TOTAL ÉGAL.....	<u>1,829,009 56</u>

Ces chiffres représentent, par journée de détention, une moyenne de 11 c. 72 pour le Trésor ou les entrepreneurs, et de 12 c. 59 pour les détenus. En 1868, le Trésor ou les entrepreneurs avaient perçu 10 c. 80 et les détenus 11 c. 72.



CINQUIÈME PARTIE.

DÉPENSES. — PERSONNEL. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Il a été pourvu, en 1869, aux dépenses du service des prisons et établissements pénitentiaires au moyen des crédits ouverts aux chapitres XIV du budget ordinaire, et III du budget extraordinaire du ministère de l'intérieur ; ces crédits s'élèvent ensemble à la somme de 14,925,000 francs.

Les dépenses forment un total de 14,747,847 fr. 42 c., savoir :

	fr.	c.
Transfèrements.....	512,110	12
Maisons centrales, pénitenciers agricoles et colonies publiques de jeunes détenus.....	5,447,389	57
Établissements particuliers de jeunes détenus.....	1,708,575	74
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (y compris une somme de 12,407 fr. 39 cent. pour frais d'entretien de militaires et de marins).....	6,810,303	42
Dépenses communes aux divers services.....	269,468	57
TOTAL ÉGAL.....	14,747,847	42

En 1868, le montant des dépenses imputables sur les mêmes sections du budget était de 15,050,949 fr. 73 c.

TABLEAU I. — Transfèrements.

La dépense, qui a été de 512,110 fr. 12 c., se compose de la somme de 464,145 fr. 19 c. afférente au service des transports cellulaires et de celle de 47,964 fr. 93 c. applicable aux transfèrements par les voitures publiques, les chemins de fer ou les bateaux à vapeur.

Les frais de transfèrement par les voitures cellulaires, si l'on en retranche le prix d'acquisition de six wagons, qui est de 45,000 francs, ressortent à 419,145 fr. 19 c. pour 19,901 prisonniers. La moyenne par individu est donc de 21 fr. 06 c. — En 1868, la dépense a été de 387,932 fr. 58 c. pour 20,256 détenus, soit en moyenne, 19 fr. 1365.

Les frais de personnel sont plus élevés de 6,068 fr. 46 c. que l'année précédente.

Ce personnel se composait de 1 inspecteur, 1 gardien-comptable en chef, 1 médecin, 23 gardiens-comptables et 30 gardiens ordinaires. L'excédant de dépense constaté résulte de l'application des mesures dont il a été rendu compte dans la statistique de 1868 (p. XII), et qui ont eu pour objet, en augmentant le nombre des agents, de rendre leur service moins pénible et leur surveillance plus efficace.

Les frais de transport proprement dits, qui comprennent l'entretien du matériel, les frais de locomotion, ceux de nourriture des détenus en route, etc., forment un total de 284,690 fr. 08 c., soit, en moyenne 14 fr. 3053 par individu transporté. — En 1868, la dépense était de 12 fr. 7822. — Il y a donc eu, en moyenne, une augmentation de 1 fr. 5231, qui provient : 1° de la diminution du nombre des prisonniers transférés, diminution qui ne peut être accompagnée d'une réduction correspondante dans les frais généraux ; — 2° des modifica-

tions dans l'organisation des tournées (V. Statistique 1868, p. XII), ayant eu pour conséquence de multiplier les voyages et d'accroître les parcours effectués à vide ou avec un nombre moindre de prisonniers ; — 3° de réparations à l'ancien matériel.

TABLEAU II et V. — Maisons centrales, pénitenciers agricoles et colonies publiques de jeunes détenus.

Dans la somme de 5,447,389 fr. 57 relatée ci-dessus, figurent pour 3,000 francs les frais de conservation de la maison de détention de Corte. La dépense afférente aux maisons centrales, pénitenciers agricoles et colonies publiques de jeunes détenus, est ainsi de 5,444,389 fr. 57 ; elle se répartit de la manière suivante :

	fr. c.
Frais d'administration et de garde	1,641,875 22
Dépenses d'entretien	2,554,836 40
Travaux ordinaires aux bâtiments.....	199,768 03
Achat d'objets mobiliers et dépenses diverses.....	35,905 87
Services agricoles.....	206,181 31
Travaux extraordinaires.....	666,403 35
Indemnité à raison de la suppression de la maison centrale d'Embrun.....	139,419 39
TOTAL ÉGAL.....	<u>5,444,389 57</u>

La dépense moyenne, calculée d'après le nombre des journées qui a été de 7,334,938, est de 0 fr. 74235. Mais il convient d'en retrancher la somme de 538,897 fr. 68 qui forme l'excédant des recettes provenant du travail des détenus et des produits accessoires, sur les remboursements correspondants. Par suite de cette réduction, la dépense nette à la charge du Trésor n'est plus, en réalité, que de 4,905,491 fr. 89, et le prix moyen de la journée de détention de 0 fr. 66878.

Le montant des frais d'administration et de garde est plus élevé d'une somme de 24,546 fr. 47 qu'en 1868.

Les cadres du personnel, qui comprenaient, au 31 décembre 1869, un total de 1,264 fonctionnaires, employés ou agents, ont subi les modifications suivantes par rapport à l'année précédente :

	En moins.	
Inspecteurs.....	2	} 8
Commis aux écritures.....	1	
Conducteur des travaux agricoles.....	1	
Médecin.....	1	
Pharmaciens.....	1	
Gardien-chef.....	1	
Surveillante laïque.....	1	
	En plus.	
Greffiers.....	2	} 11
Économe adjoint.....	1	
Agents auxiliaires.....	3	
Gardiens ordinaires.....	5	
Différence en plus.....	<u>3</u>	

Cette différence porte principalement, comme vous pourrez le remarquer, Monsieur le Ministre, sur les agents de la surveillance. L'augmentation de dépense constatée ci-dessus provient, pour la plus grande partie, de l'amélioration des petits traitements. Un décret du 25 décembre et un arrêté du 26 du même mois, reproduits à la fin de ce volume, ont déterminé les conditions d'avancement des fonctionnaires, employés et agents du service des prisons et établissements pénitentiaires, et fixé les traitements attribués à chaque grade. L'application rigoureuse et persévérante des prescriptions de ces règlements, qui assurent un meilleur recrutement du personnel et permettent d'entretenir l'émulation parmi les employés, peut être considérée comme la base de la réforme du régime pénitentiaire.

Les dépenses d'entretien des détenus présentent, en 1869, comparativement à 1868, une diminution de 251,319 fr. 90 c. La moyenne des frais d'entretien ressort à 34 c. 831 par journée, soit 03 c. 560 de moins qu'en 1868. Déduction faite du reliquat des produits du travail et des produits accessoires, cette moyenne est seulement de 27 c. 484, ou 4 c. 101 de moins qu'en 1868.

Le montant des travaux de réparations et de menues appropriations exécutés par voie d'entreprise, aux bâtiments, s'est élevé à 199,768 f. 03.

En 1868, la somme affectée à ces travaux n'avait été que de 158,433 fr. 97 c,

Les achats d'objets mobiliers et les dépenses diverses représentent à peu près les mêmes chiffres qu'en 1868. Sur les services agricoles, on constate une diminution de 23,404 fr. 47 c.

Sur la somme de 666,403 fr. 35 c. afférente aux travaux extraordinaires, celle de 224 fr. 63 représente le solde d'une première série de travaux d'achèvement de la maison centrale d'Albertville (Savoie). Le surplus a été employé à la continuation de la maison centrale de Rennes (541,178 fr. 72) et à des dessèchements exécutés au pénitencier agricole de Casabianda (125,000 fr.).

Le règlement définitif de l'indemnité allouée aux entrepreneurs, à raison de la suppression de la maison centrale d'Embrun, a été terminé en 1869. Cette mesure, exécutée en 1866, a coûté à l'État, déduction faite de la valeur du matériel qui a été utilisé dans d'autres établissements, une somme totale de 187,620 fr. 62. L'économie qui en est résultée est évaluée à 85,000 francs par an (1).

TABLEAU III. — Établissements privés de jeunes détenus.

La dépense a été de 1,708,575 fr. 74 c. pour 2,577,764 journées, soit 0 fr. 6628 par journée. En 1868, pour 2,541,097 journées, elle avait été de 1,700,560 fr. 04 c., soit, en moyenne de 0 fr. 66922.

Dans la somme de 1,708,575 fr. 74 figure, pour 37,700 fr., le montant des subventions qui ont dû être accordées à quelques établissements privés, en dehors du prix de journée.

(1) Le manque de locaux a mis l'administration dans la nécessité de réorganiser la maison centrale d'Embrun en 1872, pour recevoir 600 individus condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, à raison de faits se rattachant à l'insurrection.

TABEAU IV et VI. — Maisons d'arrêt, de justice et de correction. — Chambres et dépôts de sûreté.

L'ensemble des dépenses de ce service s'élève à 6,810,303 fr. 42 c.
Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit :

	fr. c.
Administration.....	2,359,278 65
Services économiques.....	3,818,021 17
Dépenses diverses.....	488,325 98
Dépôts et chambres de sûreté.....	114,677 62
TOTAL ÉGAL.....	<u><u>6,810,303 42</u></u>

Le nombre des journées de détention ayant été de 7,749,860, la dépense ressort à 87 c. 47 par journée. En 1868, la dépense avait été de 7,350,430 fr. 97 c. pour 8,261,856 journées de détention, soit en moyenne, 0 fr. 88968.

Les frais d'administration et de garde applicables à un personnel de 3,503 fonctionnaires, employés et agents, dépassent de 72,291 fr. 66 c le chiffre mentionné, pour le même objet, au compte de 1868. La comparaison entre les cadres des deux années fait ressortir les différences ci-après :

	EN 1869.	
	—	
	En plus.	
Instituteurs.....	3	} 98
Aumôniers catholiques.....	5	
Pasteurs.....	7	
Médecins et pharmaciens.....	11	
Premiers gardiens.....	6	
Gardiens ordinaires.....	23	
Surveillantes laïques.....	26	} 42
Auxiliaires divers.....	17	
	En moins.	
Directeur.....	1	} 42
Greffier.....	1	
Surveillantes religieuses.....	7	
Gardiens de dépôts de sûreté.....	33	
RESTE, en plus.....	<u><u>56</u></u>	

Par rapport à l'année 1867, la diminution sur le nombre des directeurs est de 5 ; à partir de 1870, les suppressions sont plus nombreuses. L'effectif des premiers-gardiens, gardiens ordinaires et surveillantes des maisons d'arrêt, de justice et de correction, nonobstant l'augmentation constatée ci-dessus, est encore insuffisant pour les besoins de la surveillance. L'accroissement de dépense de 72,291 fr. 66 c. provient, en grande partie, de l'amélioration des petits traitements.

Il y a, sur les dépenses des services économiques, une diminution de 581,377 fr. 49 c.

Les dépenses diverses offrent une réduction de 11,921 fr. 73 c.

Le service des dépôts et chambres de sûreté présente, par rapport à l'année 1868, une diminution de 19,120 fr. 29 c. qui résulte tant de la transformation de dépôts en chambres de sûreté, où la gendarmerie est chargée gratuitement du service de garde, que de la substitution du transport des prisonniers par les wagons cellulaires au transfèrement par étapes.

Le chiffre des dépenses qui ne figurent pas dans les tableaux analysés ci-dessus, est de 269,468 fr. 57 c., et se répartit de la manière suivante :

	fr. c.
Frais de séjour de condamnés dans les hôpitaux, les hospices, ou les asiles d'aliénés.....	110,137 50
Secours de route aux libérés des prisons départementales.....	32,233 42
Secours à des gardiens ou à leurs veuves.....	4,538 "
Frais de mission, indemnités pour travaux extraordinaires, acquisition d'ouvrages, publication de la Statistique et autres dépenses générales.....	121,959 65
TOTAL ÉGAL.....	<u>269,468 57</u>

La comparaison entre les dépenses de l'année 1869 et celles de 1868 pour l'ensemble des services de l'administration des prisons et établissements pénitentiaires, fait ressortir les résultats ci-après :

ANNÉES.	JOURNÉES de détention.	DÉPENSES ORDINAIRES.				ACQUISITIONS et construc- tions.	TOTAL général.	PRIX moyen de la jour- née d'en- tretien	PRIX de l'hecto- litre de fro- ment.
		Frais d'adminis- tration et de garde.	Entretien des détenus.	Autres dépenses.	TOTAL.				
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.				
1868	18,109,769	4,024,986 08	8,936,114 70	1,700,975 88	14,662,076 66	388,873 07	15,050,949 73	49,344	26 75
1869	17,662,562	4,127,892 67	8,414,433 31	1,842,418 09	14,081,444 07	666,403 35	14,747,847 42	45,924	20 33

Indépendamment de la somme ci-dessus de 14,747,847 fr. 42 c., imputée sur les chapitres XIV du budget ordinaire et III du budget extraordinaire, celle de 3,722,518 fr. 29 c., dont 3,624,616 fr. 87 c. dans les maisons centrales, les pénitenciers agricoles et les colonies publiques de jeunes détenus, et 97,901 fr. 42 c. dans les prisons de la Seine, a été affectée aux remboursements sur le produit du travail des condamnés, faisait l'objet d'un crédit inscrit pour ordre au chapitre XV du budget ordinaire. Les produits du travail et les produits accessoires se sont élevés à 4,375,339 fr. 32 c., dont 4,163,523 fr. 55 c. dans les premiers de ces établissements, et 211,815 fr. 77 c. dans les derniers.

En résumé, Monsieur le Ministre, moyennant une dépense totale de 18,470,365 fr. 71 c. atténuée par une recette de 4,375,339 f. 32 c. il a été pourvu à tous les services que comporte la détention d'une population de 48,390 individus, répartie entre 26 maisons centrales ou pénitenciers agricoles, 3 colonies publiques, 46 colonies ou maisons pénitentiaires privées, 395 maisons d'arrêt, de justice et de correction, et 2,281 chambres ou dépôts de sûreté, soit ensemble 3,751 établissements ayant exigé le concours de 4,823 fonctionnaires, employés ou agents de tout grade.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

L'Inspecteur général,
Directeur de l'administration pénitentiaire,
J. JAILLANT.